LE FIL D'AMNESTY

BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2012
N°17

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditrice responsable : Marie Noël
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agréation : P901135

BELGIQUE-BELGIË
P.P. - P.B.
1/23456

QUAND LES JEUNES RENTRENT EN CAMPAGNE

CONTRE L'UTILISATION D'ENFANTS-SOLDATS

SUIVEZ LE FIL

LE MARATHON DES LETTRES FÊTE SES DIX ANS

Lisez le récit d'une attirance mutuelle qui a donné naissance à un événement d' importance mondiale en matière de droits humains, et associez-vous à Écrire pour les droits 2012.
PAGES 6-9

NOTRE ACTUALITÉ

Des nouvelles des campagnes, des dates à noter dans votre agenda, et notre rubrique **EN PREMIÈRE LIGNE** sur les agressions racistes en Grèce.
PAGES 4-5

« LES GENS AIMENT VOIR DES VISAGES »

Comment Amnesty International raconte des histoires au moyen de photos.
PAGES 12-13

« JE VEUX REGARDER AUTOUR DE MOI ET NE PLUS VOIR DE HAINE »

À la suite de plusieurs assassinats, des militants d'un township sud-africain s'élèvent contre certaines attitudes à l'égard des minorités sexuelles.
PAGE 19

RIPOSTER

Une vidéo où l'on voit la police égyptienne rouer de coups Azza Hilal Suleiman a beaucoup circulé pendant le soulèvement de 2011. Nous avons rencontré cette femme au Caire.
PAGES 20-21

« JE VEUX CONTRIBUER AU CHANGEMENT »

L'histoire de Sringatin, employée de maison indonésienne à Hong Kong devenue militante syndicale.
PAGES 22-23

L'HISTOIRE EN MARCHE

Les États sont prêts à signer un traité mondial sur le commerce des armes l'année prochaine ; quant à nous, nous devons maintenir la pression.
PAGES 24-25

LE POUVOIR DES PUSSY RIOT

Comment trois punks russes ont incité des milliers de personnes à manifester, la tête couverte d'une cagoule de couleur vive.
PAGE 31

LISEZ, DIFFUSEZ, ET AGISSEZ ÉCRIRE POUR LES DROITS (PAGES 27-29)

DANS CE NUMÉRO DU FIL D'AMNESTY VOUS POURREZ LIRE AUSSI :

En plein froid en Afghanistan (**PAGE 17**). L'arme de la colère (**PAGE 21**). Mali – Un pays divisé et dominé par la peur (**PAGE 25**). Bonnes nouvelles et faits nouveaux (**PAGE 30**). Agenda d'Amnesty International Belgique francophone (**PAGE 10**).

QUAND LES JEUNES RENTRENT EN CAMPAGNE

Récit de la journée du 12 novembre. **PAGE 11**

ÊTRE ACTIVISTE, C'EST PAS COMPLIQUÉ !

Comment contribuer au combat d'Amnesty.

PAGES 14-15

© Amnesty International Publications 2012. © AILRC-FR pour la version francophone © AIBF pour les pages belges
Amnesty International Belgique francophone
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles
Tel. : 02/538.81.77
Fax : 02/537 37 29
www.amnesty.be - amnesty@amnesty.be
Compte :
IBAN BE85 0012 0000 7006
BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. **Tous droits de reproduction réservés.**

Photo de couverture : Le 12 novembre, Amnesty lançait sa Campagne Bougies 2012. Des jeunes se sont rassemblés sur la Place du Luxembourg de Bruxelles pour déposer 13.000 pétitions contre le recrutement d'enfants-soldats.© Brian May/Amnesty International Belgique francophone

Ce Fil d'Amnesty célèbre la puissance des petites choses. Des idées simples qui inspirent de vastes campagnes mondiales. De simples particuliers qui tiennent bon face aux puissants. Des militants qui s'adressent à des gouvernements lointains pour défendre des gens qu'ils n'ont jamais rencontrés. Fêtez la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre, en vous joignant à nous pour écrire pour les droits. Consultez nos pages *Écrire pour les droits* en page 27 ou rendez-vous sur www.isavelives.be/marathon2012 entre le 7 et le 16 décembre.

Un rassemblement express en Italie, sur l'île de Lampedusa, en juillet. Des militantes ont demandé aux autorités de l'UE de protéger les migrants et demandeurs d'asile qui accostent dans des embarcations bondées, au lieu de les laisser mourir sur le seuil de l'Europe. Brandissant des pancartes qui proclament notamment « Accord Italie-Libye = honte », elles ont critiqué l'attitude de l'Italie qui coopère avec la Libye sur le contrôle des migrations. Pour en savoir plus, rendez-vous sur whenyoudontexist.eu

ÉDITO

On l'oublie souvent : derrière les montagnes de communiqués de presse et de rapports qu'Amnesty publie chaque année, se trouvent des individus. Ce sont des hommes et des femmes qui sont victimes de l'injustice, responsables uniquement d'avoir osé réclamer leurs droits fondamentaux. Oh, pas seulement des militants actifs de syndicats, d'organisations locales de défense des droits fondamentaux ou des militants politiques revendicatifs. Ce sont parfois des membres de communautés dont les terres de cultures risquent de disparaître, noyées par un barrage; d'autres fois des femmes qui aimeraient pouvoir conduire une voiture, ou encore des voisins qui ont eu le tort de s'exprimer un peu trop ouvertement à propos de la politique de leurs responsables communaux lors d'une fête de quartier.

C'est cela qui fait le caractère presque unique d'AI : des individus qui agissent pour d'autres individus, quelles que soient leurs convictions ou leurs origines, pour peu qu'ils et elles aient été victimes d'entorses au droit international. Bien sûr, il faut parfois comprendre des cultures différentes et accepter des points de vue qui heurtent nos propres traditions. Mais il est des valeurs universelles qui font notre « fond de commerce ». Et malheureusement, en période de crise ou de conflits, il faut souvent se battre pour rappeler l'universel. N'oublions pas cette obligation que nous devons aux autres citoyens du monde.

Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone

Notre Actualité

Nouvelles de l'action et des campagnes d'Amnesty International

Conflit au Guatemala : n'oublions pas

Lors de sa prise du pouvoir au Guatemala en 1982, le général Efraín Ríos Montt a pratiqué une politique de la terre brûlée, enchaînant les massacres et les disparitions. Aujourd'hui, trois décennies plus tard, l'ancien président est jugé pour génocide.

Jean-Marie Simon, la photographe bien connue, était présente au cours de ces années terribles. Ses photos témoignent des atteintes aux droits humains et de la vie quotidienne qui se poursuit au plus fort du conflit.

Voir son travail ci-dessous et sur bit.ly/jm_simon

9 décembre : Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme

Les défenseurs des droits humains courent constamment de grands dangers pour protéger les droits d'autrui. Avec nous, demandez aux États de les protéger efficacement et de reconnaître le rôle capital qui est le leur. Lisez notre dernier rapport concernant les défenseurs dans les Amériques sur bit.ly/hrds_americas

16 jours d'action pour mettre fin à la violence liée au genre

Les femmes et les filles sont particulièrement exposées à la violence sexuelle dans les zones de conflit. Cette année, les 16 jours d'action d'Amnesty portent en particulier sur l'obligation des responsables de rendre des comptes pour les violences commises au cours de conflits. La campagne se déroule du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre. Des organisations locales et internationales du monde entier y participent. Joignez-vous à elles !

Lisez l'article page 17 et rendez-vous sur amnesty.be/16jours2012

Nouvelle plateforme en ligne pour l'éducation aux droits humains

Amnesty lance une nouvelle plateforme en ligne qui aidera les jeunes à comprendre ce que sont les droits humains et comment les défendre. Cette plateforme fait partie d'un ensemble de ressources pédagogiques produites par le projet Éducation pour la dignité humaine et consacrées à de grandes questions relatives aux droits humains, y compris la pauvreté et le droit au logement. Pour en savoir plus et ajouter votre voix à la campagne, rendez-vous sur respectmyrights.org

Apprenez comment Amnesty travaille sur l'éducation en vous rendant sur bit.ly/e4hd_news

Une vérité toxique – un rapport sur Trafigura

Des déchets toxiques appartenant à la compagnie pétrolière Trafigura ont été déversés en plusieurs endroits autour d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en 2006. Ces déversements ont provoqué des problèmes de santé chez des dizaines de milliers d'habitants. Dans un important rapport coproduit par Amnesty International et Greenpeace Pays-Bas, il est question en détail de criminalité d'entreprise, de carences de l'État et d'atteintes aux droits humains.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur petitlien.fr/trafigura

« Les conditions de vie et la durée d'incarcération dans les cellules des prisons californiennes sont absolument scandaleuses.

Angela Wright, chercheuse d'Amnesty International sur les États-Unis

On estime que, sur l'ensemble du territoire des États-Unis, quelque **25000** prisonniers sont détenus à l'isolement.
(Urban Institute, 2004, et ministère américain de la Justice, 2005)

En Californie, plus de **3 000** prisonniers sont détenus dans des quartiers de haute sécurité, les Security Housing Units.

Dans la prison de Pelican Bay, en Californie, **78** personnes sont détenues depuis plus de **20** ans dans des cellules d'isolement. Ces cellules font moins de **8 m²**.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur bit.ly/usa_prisons

© Jean-Marie Simon

Des personnes se recueillent devant la tombe d'un homme fusillé par un peloton d'exécution, en vertu d'un jugement du tribunal spécial du général Ríos Montt. Cimetière général, ville de Guatemala, 1983.

© Jorn van Eck

Maung Thura, ou Zarganar, est sans doute l'humoriste et satiriste le plus populaire du Myanmar. Critique virulent du gouvernement militaire birman, il s'est vu interdire définitivement en 2006 de se produire en public et a été condamné en 2009 à 59 années d'emprisonnement. L'an dernier, il a été libéré dans le cadre d'une amnistie.

Amnesty libère la vérité sur les « restitutions »

Amnesty continue à dénoncer le rôle de certains États européens, complices du programme américain de détentions secrètes et de « restitutions ». Un nouveau site web donne des éléments sur l'implication d'États de l'Union européenne dans des transferts secrets de personnes soupçonnées de liens avec le terrorisme. La plupart d'entre elles ont été détenues sans inculpation ni jugement, parfois pendant des années. Ces transferts, non conformes au droit international, comportent souvent, pour les prisonniers concernés, de multiples violations des droits humains, dont la torture et d'autres mauvais traitements.

Rendez-vous sur unlockthetruth.org

Le documentaire *Children of the Jaguar* doublement primé

Children of the Jaguar – sujet d'un article du Fil d'Amnesty de mai/juin – a été récompensé du prix du meilleur documentaire par le All Roads Film Project, organisé par le National Geographic, et a remporté un autre prix au 11e Festival international de cinéma des peuples indigènes, tenu en Colombie. Ce film retrace la bataille juridique, couronnée de succès, du peuple amazonien de Sarayaku contre le pays où ils vivent, l'Équateur, qui ne les avait pas consultés au sujet de la recherche de gisements pétroliers sur leurs terres.

Rendez-vous sur bit.ly/sarayaku-filmprize et lisez notre article sur petitlien.fr/fil_mai12

En janvier **2012**, le Tchad comptait **45** prisons opérationnelles dans lesquelles étaient détenus **4831** prisonniers, soit plus de deux fois la capacité d'accueil, fixée à **2080**. La plupart des prisons visitées fonctionnaient à quatre fois la capacité d'accueil prévue.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur bit.ly/chad-prisons

En première ligne

Grèce : multiplication des agressions racistes

Par Giorgos Kosmopoulos, chargé de campagne pour l'Europe et l'Asie centrale

© Tourpanos Leonidas

Le jean et le tee-shirt maculés de sang du demandeur d'asile « Michael » après son agression à Athènes, août 2012.

Les tensions sociales sont extrêmement vives en Grèce, où de nombreuses personnes ont été frappées de plein fouet par les difficultés économiques européennes, le taux de chômage désastreux et les mesures d'austérité du gouvernement.

Dans la capitale, Athènes, certains déchargent leur exaspération et leur colère sur les étrangers. Nombreux sont ceux qui craignent de parcourir les rues la nuit, car les agressions de migrants et de demandeurs d'asile par des groupes d'extrême droite se multiplient.

Un demandeur d'asile de 32 ans que j'ai rencontré – appelons-le « Michael » car il préfère rester anonyme – m'a raconté qu'un homme lui avait barré le chemin à son retour du travail, quelques semaines plus tôt : « Avant que je comprenne ce qui m'arrivait, j'ai reçu six coups de brique sur la tête » relate-t-il. « Michael » a dû recevoir des points de suture et a maintenant si peur de sortir seul que ses collègues le raccompagnent chez lui tous les soirs.

Nous avons également rencontré « Ali », un jeune Afghan qui vit avec son épouse, « Aïcha », et leur fille de 18 mois dans une pièce de seulement deux mètres carrés. « Nous devons payer un loyer de 100 euros par mois », dit-il en me servant un verre d'eau et en allumant le ventilateur pour atténuer les 40° ambiants.

« Ali » explique être arrivé en Grèce en 2009 et n'avoir eu aucun problème jusqu'au jour d'août 2012 où quatre individus l'ont attaqué dans le centre d'Athènes. « Ils m'ont dit quelque chose en grec, mais je n'ai pas compris. J'ai été roué de coups et j'ai perdu connaissance. Lorsque je suis revenu à moi, mon portefeuille avait disparu. Je n'ose plus sortir, et je ne peux plus subvenir aux besoins de ma famille. »

« Je ne veux pas qu'il sorte seul, affirme Aïcha. Que deviendra notre bébé si son père se fait tuer, ou si la police l'emmène ? Moi aussi, j'ai peur, mais il faut bien que je nous trouve de quoi manger. »

L'exemple tragique du jeune Irakien mort poignardé le 12 août hante désormais « Ali » et de nombreux autres, qui craignent de subir le même type d'attaque. Amnesty International appelle les autorités grecques à empêcher les agressions racistes et xénophobes et à mener des enquêtes approfondies sur celles qui ont lieu malgré tout.

La journée a été longue et difficile. Jamais je n'avais imaginé que dans une ville comme Athènes – ma ville – des personnes devraient se terrer chez elles par peur d'être attaquées en pleine rue.

« Entre les coups de filet de la police, les agressions et le fort taux de criminalité, la vie est devenue très difficile ici » déplore mon interprète, lui aussi migrant. Il me demande si je peux le déposer chez lui. « Il est tard, s'excuse-t-il. Par les temps qui courent, mieux vaut que je sois prudent. »

UNE HISTOIRE DE CŒUR

Comment une idée apparue localement est devenue une force mondiale. Entretien entre GRZEGORZ ZUKOWSKI (Amnesty International Pologne) et KRISTIN HULAAS SUNDE, rédactrice en chef.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières, dit un sage dicton. Aujourd'hui, Écrire pour les droits – autrement dit le Marathon des lettres – est la plus grande manifestation mondiale de défense des droits humains. Elle a vu le jour il y a 11 ans, lors d'un festival, en Pologne, à la suite de la rencontre entre un garçon et une jeune fille qui a eu une idée brillante.

En 2011, des centaines de milliers de militants de 78 pays différents ont écrit plus de 1,3 million de lettres pendant le Marathon. Ces lettres ont un pouvoir – celui d'ouvrir les portes de cellules, de sortir de l'ombre les personnes en danger à cause de leur action ou de leurs paroles, de forcer le monde à se rappeler les atteintes aux droits humains trop facilement oubliées.

À l'occasion du 10e anniversaire de l'internationalisation de ce fabuleux concept, j'ai rencontré Grzegorz Zukowski, d'Amnesty International Pologne, qui m'a raconté comment tout a commencé.

« À Varsovie, le coordonnateur d'un groupe local d'Amnesty, Witek Hebanowski, animait un événement lors d'un festival, explique Grzegorz. Une très jolie jeune fille, Joanna, s'est adressée à lui. Elle disait qu'en Afrique, où elle venait de séjourner, on organisait des manifestations de 24 heures pour écrire des lettres de protestation aux gouvernements. »

« Comme Witek avait très envie de la revoir, il lui a demandé de venir à la réunion de son groupe local d'Amnesty. Ils ont décidé d'écrire des demandes d'action urgente pendant 24 heures à partir de midi le samedi suivant, puis de compter le nombre de lettres écrites. »

© Amnesty International (photo: Bartosz Pawlik)

© Amnesty International

© Amnesty International

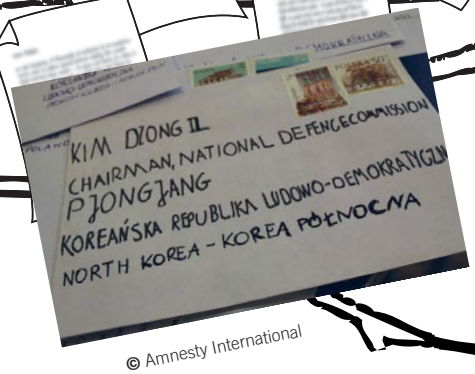

© Amnesty International

« Ils ont envoyé leur idée par courriel à tous les autres groupes polonais et leur projet a pris une ampleur considérable, réunissant des militants de tout le pays », relate Grzegorz Zukowski. Puis l'effet de contagion a opéré.

« Ils ont écrit aux bureaux d'Amnesty du monde entier, poursuit-il. Les gens ont commencé à répondre en envoyant des photos d'eux-mêmes en train d'écrire des lettres – devant les chutes du Niagara, au Japon, en Mongolie. L'initiative, d'abord locale et spontanée, n'a cessé de grandir. »

Depuis, chaque mois de décembre, Écrire pour les droits – désormais le nom officiel du marathon – incite des milliers d'hommes et de femmes à écrire des lettres à des gouvernements lointains en faveur de personnes qu'ils n'ont jamais rencontrées.

La manifestation revêt une ampleur considérable pour les bureaux d'Amnesty de toute la planète. Certains y participent encore « à la polonaise », sans dormir pendant 24 heures intenses. D'autres préfèrent un marathon plus en douceur, qui dure plusieurs jours ou semaines pour que les gens puissent écrire des lettres quand leur emploi du temps le leur permet.

Amnesty Pologne a conservé le format classique du marathon de 24 heures, considéré aujourd'hui comme la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le pays. « Même les locaux les plus petits doivent rester ouverts toute la nuit, déclare Grzegorz, pour que les gens puissent venir de dehors, même lorsque tout le monde dort. Étonnamment, le petit déjeuner gratuit du dimanche attire beaucoup de monde. »

La publicité est fondamentale : « Nous essayons d'obtenir la participation de personnes connues – des acteurs, des journalistes, des personnalités politiques et nos anciens prisonniers d'opinion, qui sont restés nos amis », indique Grzegorz. Forte de 8 000 membres et sympathisants, la session a produit 160 000 lettres en 2011 – un chiffre remarquable.

Et elle fait toujours mouche au niveau local : « La principale force motrice du marathon, ce sont les quartiers, les villages, et les groupes locaux, souligne Grzegorz. Les groupes scolaires sont ceux qui écrivent le plus de lettres. Notre record est détenu par Bircza, un village de 1000 habitants. L'an dernier, ils ont écrit 13 000 lettres. »

« Bircza montre l'importance des relations personnelles dans l'organisation de ces manifestations. Les groupes scolaires locaux étant les principaux organisateurs, les élèves, les enseignants, les parents, leurs amis et même les autorités locales participent. Dans une autre ville, un prêtre a demandé à ses fidèles d'écrire des lettres. De cette manière, d'autres personnes et les médias nationaux se mettent à parler du marathon, ce qui fait circuler l'information. »

« Je crois que l'immense popularité de l'initiative est liée à sa grande simplicité et à son caractère si attrayant, continue Grzegorz. L'histoire de chacune des personnes pour lesquelles ou auxquelles les gens écrivent est très importante. Beaucoup de gens ne se seraient jamais intéressés à ces récits, s'ils n'en prenaient pas connaissance à cette occasion. Une fois par an, ils ont l'occasion d'ouvrir leur esprit à ce qui se passe dans le monde. »

Et qu'est-il advenu de Witek et de Joanna, le couple qui s'est rencontré lors du festival ? « J'aimerais pouvoir vous dire qu'ils se sont mariés, mais ce n'est pas le cas, précise Grzegorz. Et nous n'avons jamais réussi à savoir si, en Afrique, un groupe a fait un marathon des lettres avant nous. »

Quoi qu'il en soit, leur idée a tenu la route et incite maintenant des milliers de personnes, tous les ans, à prendre un stylo pour montrer au monde que les droits humains sont primordiaux.

AGISSEZ

Participez au Marathon des lettres sur www.isavelives.be/marathon2012

© Amnesty International

© Amnesty International (photo: Grzegorz Zukowski)

ÉCRIRE UNE LETTRE POUR CHANGER UNE VIE

Cette année, la campagne Écrire pour les droits présente les cas de 12 personnes et groupes. Six de ces cas sont exposés dans nos Appels mondiaux (voir pages 27-29). Nous vous présentons ici les six autres cas. Vous pouvez agir en faveur de ces 12 cas du 7 au 16 décembre sur www.isavelives.be/marathon2012.

GAO ZHISHENG, l'un des avocats chinois spécialistes des droits humains les plus respectés, est en prison dans le nord-ouest de la Chine. Selon des informations parues dans les médias officiels l'année dernière, il a été emprisonné pour avoir violé les conditions de son sursis avec mise à l'épreuve. Il est persécuté depuis 2006 pour des questions d'« incitation à la subversion » du fait de son travail en faveur des droits humains. Il a été placé en résidence surveillée, torturé et humilié, et a « disparu » à deux reprises durant une longue période.

TRENTE-SIX FAMILLES, ROMS POUR LA PLUPART n'ont toujours pas retrouvé de logement depuis leur expulsion forcée à Cluj-Napoca, la deuxième ville de Roumanie, le 17 décembre 2010. Sept de ces familles sont hébergées par des proches, mais les 29 autres vivent dans des logements improvisés sans eau, sans installations sanitaires, sans électricité et craignent en permanence d'être de nouveau expulsées.

JUAN ALMONTE est toujours porté disparu. Ce membre du Comité dominicain des droits humains a disparu le 28 septembre 2009 à Saint-Domingue, en République dominicaine, alors qu'il se rendait à son travail. Des témoins ont vu des policiers l'arrêter. Ses proches et ses avocats disent qu'ils sont surveillés et suivis. Trois ans après les faits, les autorités n'ont toujours pas mené d'enquête exhaustive pour savoir ce qu'il est advenu de lui, et personne n'a été déféré à la justice.

HUSSAIN SALEM MOHAMMED ALMERFEDI est détenu sans inculpation ni jugement à Guantánamo, la base navale des États-Unis à Cuba, depuis 2003. Il a été arrêté en Iran en décembre 2001 et livré aux autorités américaines en raison d'allégations selon lesquelles il aurait aidé des combattants étrangers à s'infiltrer en Afghanistan depuis l'Iran. Des juges fédéraux américains ont ordonné sa libération en 2010, estimant qu'il était détenu illégalement. Mais cette décision a été annulée en appel et la Cour suprême des États-Unis a depuis refusé d'examiner cette affaire.

AZZA HILAL SULEIMAN, en Égypte, continue de souffrir de problèmes de santé dus à une violente agression dont les auteurs n'ont toujours pas été déférés en justice. Lors d'une manifestation le 17 décembre 2011 non loin de la place Tahrir, elle est intervenue quand elle a vu un groupe de soldats en train de frapper et de déshabiller une jeune femme. Azza a reçu un coup qui l'a fait tomber par terre et a été sauvagement battue, même après qu'elle eut perdu connaissance ; ces coups lui ont causé une fracture du crâne et des troubles de la mémoire. Elle a engagé des poursuites contre l'armée. Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 20 de ce numéro du Fil d'Amnesty.

© Amnesty International

© Amnesty International (Photo : Panithan Kitsaku)

© Laurent HINI

© Peter Steudtner/ panphotos.org

© Amnesty International

« MON SEUL BUT EST DE VIVRE EN PAIX »

Cette année, la campagne *Écrire pour les droits* présente Girifna, un mouvement pacifique de jeunes du Soudan dont le nom signifie « On en a marre ! »

Girifna a été créé en 2009 par des jeunes, dont de nombreux étudiants, qui souhaitaient s'élever contre la corruption et les politiques du parti au pouvoir au Soudan, le parti du Congrès national. Depuis lors, les militants de Girifna sont sans cesse harcelés par les forces de sécurité. Des dizaines d'entre eux, après avoir été arrêtés, ont subi des mauvais traitements allant jusqu'à la torture et beaucoup ont été contraints de quitter le pays. Nous avons rencontré Mai Shatta, membre de Girifna, qui nous a décrit sa vie de jeune militante au Soudan : « Je suis née en temps de guerre, et les combats et les tueries n'ont jamais cessé depuis. Au Soudan, le temps de la justice ou de la paix n'est jamais venu. Tous les jours, dès le réveil, on entend parler de la guerre, que ce soit au Darfour, dans les monts Nouba ou dans le Nil bleu.

« Au Soudan, quand on est une femme, c'est particulièrement difficile de militer, à cause de la charia et des pressions familiales et sociales. En 2006, je faisais mes études dans une université privée, et les personnes originaires du Soudan du Sud ou du Darfour subissaient beaucoup de violences. Nous avons donc décidé de former un petit groupe pour les soutenir de manière pacifique. »

« Après mon adhésion à Girifna, en 2009, j'ai commencé à subir des pressions des services de la sûreté car j'essayais d'aider les militants en détention.

J'ai organisé des ateliers pour former les jeunes militants et les étudiants à des techniques pacifiques de résistance à la violence. Une semaine plus tard, le 1er juillet, j'étais arrêtée avec ma mère. J'ai passé 42 jours en prison sans inculpation. Les services de la sûreté m'ont interrogée et m'ont même demandé de collaborer avec eux en tant qu'informatrice, ce que j'ai refusé. Ils m'ont insultée et m'ont pris mes lunettes. J'ai été maintenue en détention dans des conditions déplorables et j'ai aujourd'hui des problèmes oculaires et rénaux. »

« Lors de mon arrestation, 10 hommes armés sont venus dans cinq voitures. Maintenant, je me sens menacée jusque chez moi. Mon but est de renverser ce régime et de vivre en paix. »

Le Soudan est gouverné par le président Omar el Béchir, arrivé au pouvoir lors d'un coup d'État, en 1989. La Cour pénale internationale a délivré un mandat d'arrêt contre lui pour crimes de guerre et génocide lors du conflit du Darfour. Le régime restreint sévèrement la liberté politique des citoyens en censurant les médias, en recourant aux arrestations massives et aux mauvais traitements généralisés et en faisant un usage excessif de la force lors des manifestations non violentes.

Amnesty International prie le gouvernement du Soudan :

- de mettre fin à la torture et aux mauvais traitements et de faire cesser le harcèlement de militants pacifiques ;
- d'enquêter sur les allégations de torture et autres mauvais traitements, d'obliger les coupables présumés à rendre des comptes et d'indemniser les victimes ;
- de réformer la Loi de 2010 relative à la sécurité nationale, qui confère de vastes pouvoirs au Service national de la sûreté et le met à l'abri de la surveillance du pouvoir judiciaire.

AGISSEZ

Soutenez Girifna en participant au marathon Écrire pour les droits, qui aura lieu du 7 au 16 décembre, sur www.isavelives.be/marathon2012

Écrire pour les droits
Faites changer les choses

QUELQUES DONNÉES

Créé en 2001 par la section polonaise d'Amnesty International, il s'est étendu à 21 pays l'année suivante. Désormais appelé Écrire pour les droits, il se déroule dans le monde entier aux alentours du 10 décembre, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme.

L'an dernier, des militants de 78 pays différents ont envoyé le nombre incroyable de 1,3 million d'appels.

Les lettres sont adressées soit aux autorités, pour leur demander de prendre des mesures concernant telle ou telle personne, soit à une personne ou à sa famille, pour leur montrer qu'elles ne sont pas seules.

D'autres activités sont organisées, notamment des débats, des concerts, des lectures dans des cafés, des théâtres et des librairies, mais également des projections lors de festivals de cinéma, des manifestations, la projection de portraits photographiques sur des bâtiments et, même, l'illumination des chutes du Niagara.

Cette année, le marathon aura lieu du 7 au 16 décembre et il défendra 12 personnes, groupes et communautés.

Pour en savoir plus, consultez les pages 27 à 29 consacrées à nos appels mondiaux.
Rendez-vous sur www.isavelives.be/marathon2012

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

10 DÉCEMBRE 2012 : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS HUMAINS

© Karen Veldkamp/AI

À L'OCCASION DU 10 DÉCEMBRE, AMNESTY VOUS INVITE, COMME CHAQUE ANNÉE, À POSER UN GESTE EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS : ALLUMER UNE BOUGIE À VOTRE FENÊTRE !

Cet acte symbolique en signe de solidarité avec les victimes des violations des droits fondamentaux dans le monde est important, ne l'oubliez pas !

Un rassemblement sera par ailleurs organisé à Bruxelles ce 10 décembre afin de célébrer cette journée – mais aussi la fin de la Campagne Bougies 2012 – autour d'un verre de vin chaud et d'une bougie géante au sol. Rejoignez-nous sur la Place Breughel (en bas de l'ascenseur du Palais de Justice) à 17h00.

Infos : François Schmidt
fschmidt@amnesty.be - 02/543 79 85

CAMPAGNE 2013 : « DEVOIR DE REGARD »

DURANT TOUTE L'ANNÉE 2013, AMNESTY INTERNATIONAL VOUS PROPOSERA SA CAMPAGNE « DEVOIR DE REGARD ». CELLE-CI SE CONSACRERA PLUS PARTICULIÈREMENT À LA MOBILISATION ET À LA SENSIBILISATION CONCERNANT LE SORT RÉSERVÉ AUX INDIVIDUS EN DANGER DE PAR LE MONDE.

Dans le cadre de cette campagne, Amnesty investira successivement une trentaine de villes de Wallonie et de Bruxelles. Comme point d'orgue dans chaque ville, l'organisation proposera une exposition internationale de photos d'actualités.

Tout au long de l'année, la campagne « Devoir de Regard » fera donc étape près de chez vous. La venue de l'exposition dans chaque ville sera l'occasion pour vous de participer à plusieurs manifestations : outre l'exposition photos elle-même, un événement public ainsi qu'une multitude d'actions et d'activités organisées par les militants et par le secrétariat national.

L'exposition proprement dite comporte une cinquantaine de photos des plus grands photo-reporters mondiaux dont certains belges, illustrant les thèmes des droits humains dans le monde au fil des 50 ans d'existence d'Amnesty.

Plus d'informations sur le calendrier des étapes de la campagne et sur les moyens d'actions vous serons communiquées très bientôt.

Infos : Colin Gotovitch
cgotovitch@amnesty.be • 02 543 79 05

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'AIBF EST CONVOQUÉE LE 23 MARS 2013 À 09H30 AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION.

Conformément aux statuts de l'ASBL, une Assemblée générale statutaire n'est valable que si 2/3 des membres sont présents ou représentés. Il est probable que le quorum ne sera pas atteint. Une seconde Assemblée générale sera donc convoquée le samedi 20 avril 2013 à Bruxelles.

Les projets de résolution, les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur, les candidatures au Conseil d'administration doivent être adressés au CA au moins 60 jours avant la date de l'Assemblée générale, soit au plus tard pour le 19 janvier 2013, et si le quorum n'est pas atteint, pour le 19 février 2013.

Infos : Antoine Caudron
acaudron@amnesty.be • 02 543 79 88

QUAND LES JEUNES RENTRENT EN CAMPAGNE

Le 12 novembre, Amnesty lançait sa Campagne Bougies 2012. Cette année, elle a pour thématique la lutte contre l'utilisation des enfants-soldats, sujet sur lequel Amnesty International travaille depuis de nombreuses années. Photos : Brian May.

À cette occasion, des jeunes se sont rassemblés sur la Place du Luxembourg de Bruxelles et se sont par la suite rendus à l'ambassade de la République démocratique du Congo pour y déposer plus de 13.000 pétitions contre le recrutement d'enfants-soldats. Retour sur une journée mouvementée.

07:00. La journée commence par la distribution de 20.000 Dazibaos (les journaux-posters qui consacrent une face à un poster et une face aux informations et actions) dans quatre gares de Bruxelles.

09:15. Direction Place du Luxembourg pour les préparatifs de la manifestation. 150 jeunes viennent spécialement se mobiliser pour soutenir la lutte contre l'enrôlement des soldats qui ont leur âge.

09:45. Les jeunes arrivent et se placent en arc de cercle de part et d'autre de la bougie géante d'Amnesty. Ils sont munis de silhouettes d'enfants-soldats et d'instruments de musique pour faire un maximum de bruit !

10:10. **Flash Mob.** Sous les flashes et caméras des journalistes, l'Institut Saint-Louis exécute une danse sur les sons rythmés d'un morceau de Michaël Jackson. Vêtus d'une tenue de militaire, ils démontrent l'aberration d'être à la fois enfant et soldat. Ils confirment que les enfants doivent s'amuser et non pratiquer la guerre en enlevant ces uniformes pour danser sur une seconde chanson.

10:28. En file indienne, les jeunes se rendent à l'ambassade de la République démocratique du Congo. Par le biais d'animations qu'AIBF a menées dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à ce sujet, 13.000 signatures ont été recueillies en faveur de la lutte contre le recrutement d'enfants-soldats. Ces 13.000 signatures sont déposées à l'ambassade qui a décidé deux jours plus tôt de rester portes closes. Les jeunes manifestent alors leur indignation devant les portes du bâtiment en faisant le plus de bruit possible, moment particulièrement fort tant leur énergie était intense et vive. Des enfants se mobilisent pour les droits d'autres enfants, la solidarité n'a pas d'âge !

On pouvait lire parmi les pancartes réalisées par les élèves, « La guerre, une affaire d'adultes et non d'enfants », « Ensemble, on fait plus de bruit », etc.

10:49. Dispersion des « troupes ». Le reste des pétitions sera remis à l'ambassade à la fin de la Campagne Bougies, à savoir le 10 décembre.

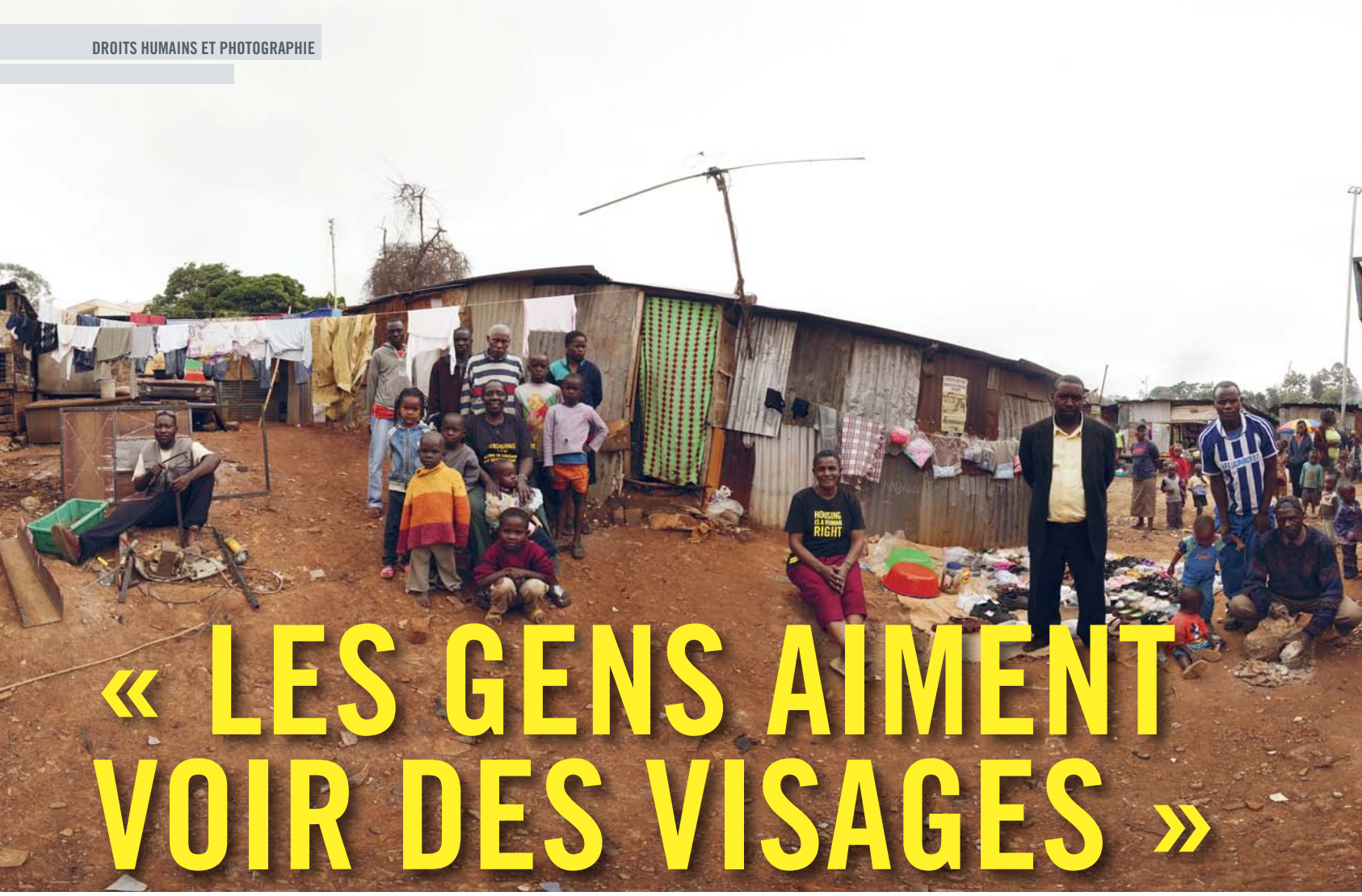

« LES GENS AIMENT VOIR DES VISAGES »

Comment Amnesty International utilise-t-elle les photos pour communiquer sur les droits humains ? Wayne Minter, responsable des Ressources audiovisuelles, répond à cette question.

UNE IMAGE EMBLÉMATIQUE DES DROITS HUMAINS

J'ai été marqué par la photo de Paula Allen où l'on voit Gil Won Ok, 78 ans, à la tête d'un groupe de femmes âgées, dont certaines ne peuvent tenir debout. Un énorme micro à la main, devant l'ambassade japonaise à Séoul, elle exige que justice soit rendue à toutes celles qui furent contraintes, lors de la Seconde Guerre mondiale, de devenir des « femmes de réconfort », c'est-à-dire des esclaves sexuelles de l'armée japonaise.

C'est une image emblématique des droits humains, qui montre une personne engagée au visage énergique et expressif et donne le sentiment qu'un événement important est en cours.

En outre, elle bat en brèche les stéréotypes : certaines femmes figurant sur la photo ont plus de 90 ans. Beaucoup d'entre elles ont été rejetées par leur entourage. Elles ont combattu, avec conviction et dignité, une tradition qui percevait les femmes comme invisibles et muettes et un gouvernement puissant et lointain.

Cette photo a porté leur lutte à la connaissance de l'opinion occidentale, ce qui a accru le soutien apporté à leur cause. Elle a également aidé le grand public à comprendre l'ampleur de notre campagne contre les violences faites aux femmes. Ne serait-ce que sur le plan documentaire, il était important de conserver les traces de ce combat tant qu'il était encore possible de le faire.

PLUS QUE DES MOTS

Les images sont importantes pour attirer l'attention des personnes et les faire agir, que ce soit pour acheter une boisson ou pour changer le monde.

Les portraits, en particulier, ont beaucoup de pouvoir. Les gens aiment voir des visages, comme le prouvent la plupart des magazines. Un visage rappelle la composante « humaine » des « droits humains » et crée un lien personnel, ce que nous avons compris lorsque nous avons commencé à inclure régulièrement des portraits photos dans les Actions urgentes, dans les années 1980.

Aujourd'hui, Amnesty continue au moyen de diverses techniques, par exemple la pétition du million de visages pour le Traité sur le commerce des armes, les « timbres » des cas évoqués par le Marathon des lettres ou la campagne de téléchargement d'autoportraits sur les réseaux sociaux.

En règle générale, des images fortes peuvent faire comprendre la situation d'une personne et en inciter d'autres à la soutenir, d'une manière que les mots peuvent rarement égaler.

Les archives photo d'Amnesty ne regorgent pas d'images horribles. Les portraits individuels sont plus nombreux que les photos choquantes ou troublantes. Généralement, c'est l'histoire de ces personnes qui a de quoi nous déranger. Les photos brutales ou choquantes peuvent faire détourner le regard au lieu d'inciter le spectateur à s'engager.

L'OBTENTION D'UNE PHOTO

La manière dont nous passons commande aux photographes dépend de chaque projet. Pour partir au Nicaragua en compagnie d'un chercheur d'Amnesty et aborder avec des jeunes filles la question des violences sexuelles, nous chercherons une femme qui parle espagnol. Elle devra connaître la région, comprendre les

© Nicola Ivanovski

© Paula Allen

droits humains, savoir créer un climat de confiance et prendre des photos créatives, tout en cachant parfois l'identité des personnes. Nous avons déjà des critères de choix restrictifs avant même d'examiner le travail et la disponibilité des photographes.

Nous utilisons parfois des photos et des vidéos de « journalistes citoyens », notamment lorsqu'elles proviennent de pays auxquels nous n'avons pas accès. Ce matériel peut paraître très percutant, mais il est souvent difficile, voire impossible, de vérifier son authenticité, de découvrir qui en détient les droits et de savoir si le consentement des personnes visibles à l'image a été obtenu. Il s'avère parfois trop long et trop coûteux de procéder à ces vérifications.

LIMITER LES RISQUES

Nous travaillons dur pour éviter de mettre en danger les personnes dont nous montrons le visage. De plus en plus, nous veillons à ce qu'elles puissent dire elles-mêmes comment et où elles vont apparaître. Nous formons nos équipes de chercheurs et nos photographes professionnels pour qu'ils obtiennent le consentement éclairé des personnes, généralement en leur présentant des exemples de la manière dont leur photo sera utilisée ou publiée. En cas de doute sérieux sur la sécurité ou le consentement de quelqu'un, nous ne publions pas l'image.

UN CLICHÉ DU FUTUR

Nous exploitons de plus en plus les nouvelles technologies, notamment par la cartographie interactive. Depuis 2004, nous utilisons des images satellites pour rassembler des informations sur les violations des droits humains, en particulier lorsqu'un État nous refuse l'entrée sur son territoire. Elles révèlent des réalités qui, sinon, resteraient cachées, comme le nombre de maisons rasées après des expulsions forcées de bidonvilles au Tchad, l'étendue des camps secrets de prisonniers en Corée du Nord ou les conséquences dans le temps et dans l'espace de la pollution pétrolière dans le delta du Niger, au Nigeria.

L'invention des caméras 35 mm, l'intensification du transport aérien international et les empires médiatiques considérables ont modelé le rôle des photojournalistes au cours du 20e siècle. Aujourd'hui, la technologie numérique, la diffusion des données et la communication par Internet modifient en profondeur la manière dont nous acquérons, utilisons et contrôlons les médias audiovisuels.

Cette révolution ne montre aucun signe de ralentissement. Chaque jour, elle nous mobilise non seulement pour utiliser les images de manière plus créative et efficace, plus honnête et éthique, mais aussi pour promouvoir les droits humains, pour rassembler des informations sur les atteintes qu'ils subissent et, enfin, pour que ces violations cessent complètement.

Ci-dessus à gauche : **Cette photo panoramique a été prise, à l'origine, à 360° - c'était une image cylindrique. Elle s'intègrera à notre campagne mondiale pour mettre fin aux expulsions forcées qui menacent au Kenya. Nombreux sont ceux, dans les bidonvilles, qui craignent jour et nuit de voir leur maison détruite, sans consultation, sans proposition de relogement, sans indemnisation. La photo à 360° sera mise en ligne pour accompagner des clips audio, un diaporama et des séquences vidéo, ce qui permettra au public d'avoir une idée plus précise de la vie quotidienne des habitants de bidonvilles comme celui-ci, de leurs espoirs et de leurs rêves.**

Ci-dessus à droite : **Une image emblématique des droits humains : Gil Won Ok (78 ans) et d'autres anciennes "femmes de réconfort" coréennes manifestent devant l'ambassade japonaise à Séoul (2005).**

© Pierre-Yves Brunaud / Picturetank

ÊTRE ACTIVISTE, C'EST PAS COMPLIQUÉ !

Désormais, où que vous soyez, quelle que soit votre disponibilité, vous pouvez contribuer au combat d'Amnesty International. Amnesty recherche des activistes dans toutes les communes de Belgique !

Près de 4000 personnes ont fait le pas depuis le début de cette année. Vous pouvez rejoindre cet ensemble impressionnant d'activistes locaux qui permettent à Amnesty de faire la différence.

Concrètement, cela consiste à relayer, quatre fois par an, deux actions faciles, rapides, et pourtant très importantes et efficaces pour les individus que nous défendons.

INSCRIVEZ-VOUS ET VOUS RECEVREZ CHEZ VOUS, QUATRE FOIS PAR AN, UN KIT D'ACTION CONTENANT QUATRE AFFICHES ET UNE ACTION.

1. QUATRE AFFICHES À DIFFUSER!

Nous les appelons dazibaos (Voir exemples sur la page suivante) : un côté affiche, un côté journal. Il s'agit d'un outil très pratique d'information et de sensibilisation.

Diffuser de l'information est vital.

Par votre action, par la visibilité que vous offrez aux campagnes d'Amnesty en affichant les dazibaos :

- vous sortez des victimes de l'ombre, vous nous aidez à mettre les projecteurs sur des atteintes graves aux droits humains;
- vous offrez l'espoir d'un changement;
- vous sensibilisez d'autres personnes qui se joindront à nous pour agir elles aussi.

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES ABORDÉES PAR LES QUATRE DAZIBAOS ET QUAND ALLEZ-VOUS LES RECEVOIR ?

Vous les recevrez à des moments « clés » du calendrier des droits humains. Voici quelques exemples, à titre indicatif. Les thèmes et la période prévus peuvent en effet changer en fonction de l'actualité des droits humains.

1. Autour du 8 mars 2013 – Journée internationale pour les droits de la femme.
2. Autour du 26 juin 2013 – Le combat contre la torture.
3. Autour du 10 octobre 2013 – Le combat pour l'abolition de la peine de mort.
4. Mi-novembre 2013 – La campagne Bougies d'Amnesty International.

Après lecture des dazibaos, nous vous demandons de les afficher, par exemple à votre fenêtre, dans les commerces avoisinants (pharmacie, boulangerie, etc.), dans les gares et arrêts de bus, dans votre lieu de travail, dans les écoles, dans votre administration communale, dans les hôpitaux, dans les centres culturels, dans la salle d'attente de votre médecin, dans votre salon de coiffure, en résumé dans tous les lieux de passage et les lieux d'attente près de chez vous.

Un petit calcul éloquent ? 4.000 activistes x 4 dazibaos = 16.000 dazibaos affichés !

2. UNE ACTION À SIGNER : VOUS AVEZ PLUS DE POUVOIR QUE VOUS NE LE PENSEZ !

Si nous agissons seul, il y a peu de chance d'être entendu ; quand on est rejoint par des millions de personnes, comme chez Amnesty, on représente une force non négligeable, qui est entendue par les organisations internationales et qui réussit à entrebâiller les portes des ambassades et des parlements. Dans nos actions de lobby, c'est votre signature qui fera la différence. Car votre signature au bas d'une pétition vient renforcer les recommandations que nos experts ont élaborées lorsque nous rencontrons un ambassadeur ou un premier ministre. Une signature seule n'a pas beaucoup de poids. Mais quand elle s'ajoute à des milliers d'autres, elle contribue au changement. Chacune d'entre elles est donc indispensable. N'en doutez pas, vous avez plus de pouvoir que vous ne le pensez !

Nous vous proposerons de signer et de diffuser dans votre entourage, 4 fois par an, une carte d'action ou une pétition qui se trouvera sur notre site d'action www.isavelives.be

ET SI JE SUIS EN VACANCES À L'UNE DE CES PÉRIODES ?

La diffusion de l'information peut se faire sur la durée, vous n'êtes pas tenu(e) à une date fixe. Les thématiques abordées par les dazibaos seront malheureusement encore d'actualité un long moment.

ET SI J'AI BESOIN DE PLUS DE DAZIBAOS ?

Nous en serons ravis ! Et il vous suffira de nous contacter et de préciser le nombre de dazibaos supplémentaires que vous désirez. Jusqu'à épuisement du stock...
Commandes : acaudron@amnesty.be

ET SI MA SŒUR / MON COLLÈGUE / MON VOISIN VEUT AUSSI AGIR ?

C'est avec grand plaisir que nous leur enverrons ce kit militant. Il leur suffit de nous contacter.

ET SI JE DÉSIRE ARRÊTER ?

Nous en serions attristés mais vous êtes totalement libre de votre choix. Encore une fois, il vous suffira de nous le faire savoir.

CONTACT :

Antoine Caudron
acaudron@amnesty.be -
02 538 81 77.

INSCRIVEZ-VOUS

via http://petitlien.fr/activist

Ou renvoyez le formulaire d'insription ci-dessous à Amnesty International, à l'attention de Antoine Caudron, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

(*) Les **dazibaos** sont des journaux muraux chinois qui ont notamment servi à faire connaître le combat des étudiants et des dissidents pour la démocratie.
Le recto est une affiche, le verso est de l'information.
Exemples ci-dessus.

JE SOUHAITE RECEVOIR 4 FOIS PAR AN LE KIT D'ACTION DES ACTIVISTES LOCAUX (MERCI DE COMPLÉTER LISIBLEMENT LES CHAMPS CI-DESSOUS)

Formulaire d'insription suivant à Amnesty International, à l'att. de Antoine Caudron, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

NOM PRÉNOM

ADRESSE CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE FIXE GSM ADRESSE E-MAIL @

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVRONT VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs.
En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

- Si vous avez des héritiers directs (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.
- Si vos héritiers sont des parents éloignés ou des amis sans lien de parenté, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.
- Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International légataire universel. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

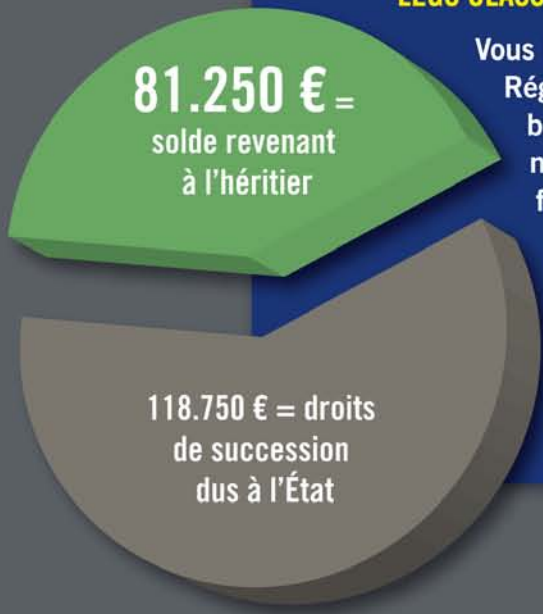

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguez 200.000 € à un ami fidèle.

LEGS EN DUO

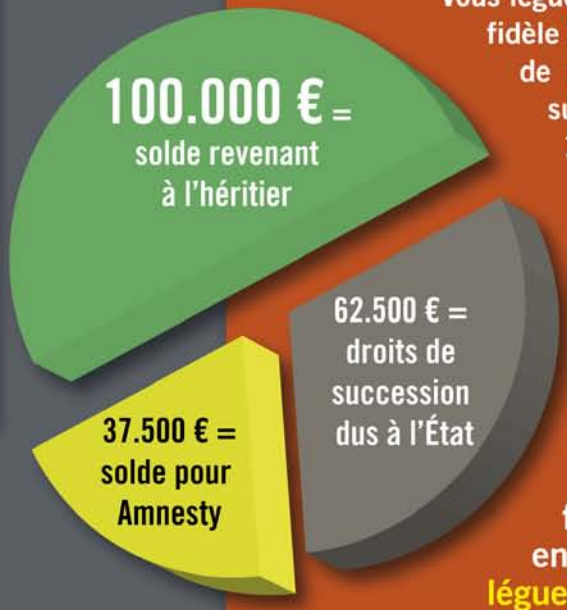

Vous léguez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquitte de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY INTERNATIONAL

Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure «Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

EN PLEIN FROID

L'hiver dernier, au moins 22 enfants sont morts de froid dans les bidonvilles de Kaboul. Les 500 000 personnes déplacées en Afghanistan, abritées sous des bâches en plastique, doivent de nouveau faire face à la saison froide, en attendant que l'État leur vienne en aide.

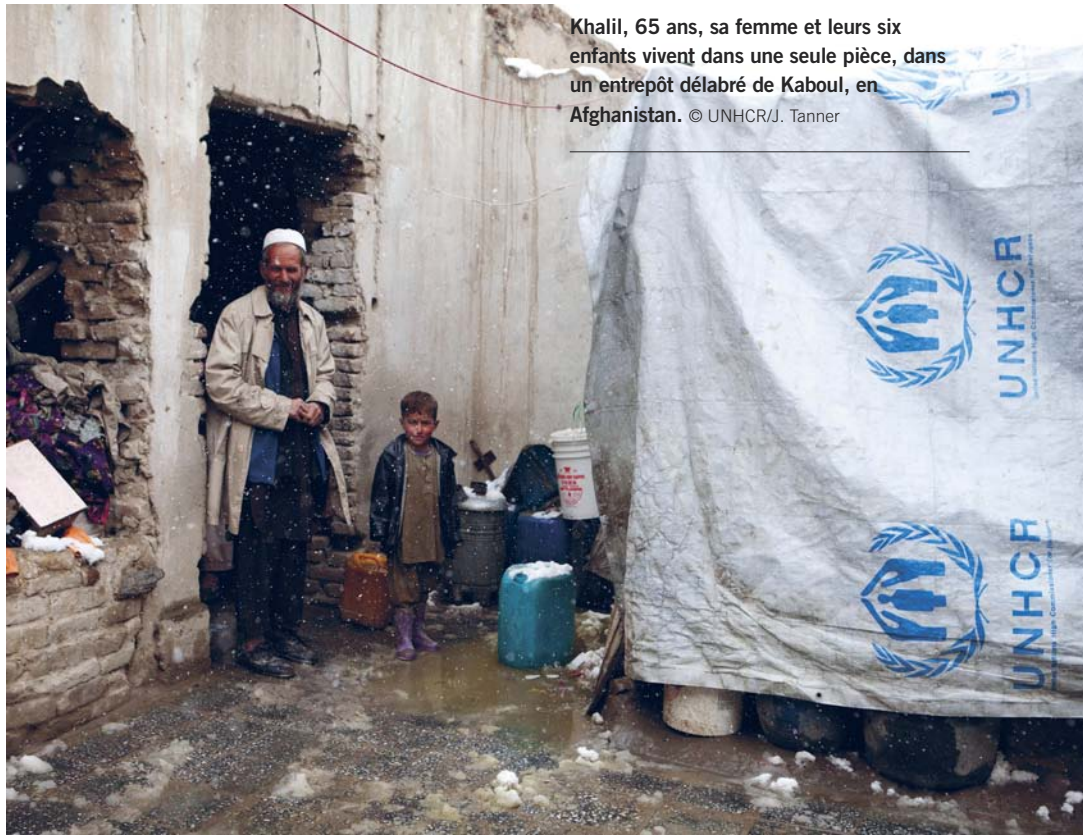

Khalil, 65 ans, sa femme et leurs six enfants vivent dans une seule pièce, dans un entrepôt délabré de Kaboul, en Afghanistan. © UNHCR/J. Tanner

Lorsqu'Amnesty a rendu visite à Amina et à sa famille dans le bidonville de Kart-e Parwan à Kaboul, en février 2012, ils vivaient dans un abri confectionné avec de la terre, des poteaux et des bâches en plastique. La neige s'y engouffrait et le sol humide et glacé n'était recouvert que d'un morceau de plastique.

Tout était humide et froid : les deux matelas fins, les couvertures, les vêtements. Des récipients alimentaires, une couverture et de la viande séchée étaient suspendus, tels des bibelots, au poteau central de la tente.

Amina, son mari et les cinq enfants ont fui le combat mené entre les forces armées de l'OTAN et les talibans dans l'est de l'Afghanistan. Ils sont nombreux dans ce cas, mais l'aide de l'État pour les personnes déplacées comme Amina est insuffisante. Des milliers de personnes se demandent désormais sil elles survivront à un nouvel hiver.

LA VIE DANS LES BIDONVILLES

Les personnes déplacées se réfugient dans les principales villes afghanes, partout où elles le peuvent, souvent en construisant des abris rudimentaires sur des terrains vagues. Rien qu'à Kaboul, près de 35 000 personnes déplacées vivent dans les bidonvilles qui ont proliféré ces dernières années.

Les conditions de vie y sont épouvantables. L'eau de pluie s'infiltre à travers les murs de terre et les bâches en plastique. Les habitants des immeubles environnants se servent du terrain comme décharge. Rester en bonne santé dans ces conditions est difficile. Avoir assez d'eau pour boire, cuisiner et nettoyer est déjà un défi quotidien.

Fatima, qui vit dans le bidonville de Chaman-e-Babrak à Kaboul, ne sait pas quel problème elle évoquerait en premier si elle avait l'opportunité de parler au gouvernement afghan. « L'école, l'emploi, les logements insalubres, l'alimentation, la santé, mes enfants qui tombent malades et le médecin et les médicaments qu'il faut payer, c'est tout un ensemble de difficultés ».

L'absence de soins est un problème particulièrement préoccupant pour les familles déplacées. Les hôpitaux et dispensaires sont éloignés, et s'y rendre revient trop cher. Les médicaments aussi sont coûteux. Marzia, une femme de 40 ans qui vit dans le camp du Minaret à Hérat, raconte qu'elle a perdu quatre de ses enfants faute de pouvoir payer les médicaments dont ils avaient besoin.

DÉLIBÉRÉMENT IGNORÉS

Comme le conflit s'est intensifié en Afghanistan, le nombre de personnes déplacées a atteint les 500 000. Cependant, au cours de nos nombreuses visites, les autorités ont parlé de ces populations avec mépris, ou carrément nié leur existence. Beaucoup estiment que les personnes déplacées vivant en milieu urbain sont des « migrants économiques », sous-entendant que les autorités n'ont pas à les prendre en charge.

En réalité, il incombe à l'Afghanistan, en vertu du droit international, de protéger les personnes déplacées à l'intérieur du pays et de sauvegarder leurs droits, qui leur garantissent notamment un logement convenable, de la nourriture, de l'eau et un accès aux soins.

Jusqu'à présent, la position officielle de l'État était que les personnes déplacées rentreraient chez elles. C'est ignorer le fait que la plupart ne pourront tout simplement pas retourner en sécurité chez elles dans un avenir proche. Les autorités gouvernementales n'ont pas encouragé l'aide à long terme, ne dispensant aux personnes comme Amina qu'une aide temporaire, au mieux.

L'hiver dernier, au moins 100 personnes sont mortes de froid et de maladie dans les bidonvilles de Kaboul. Les autorités doivent agir pour que cela ne se reproduise pas. doit apporter une aide d'urgence afin d'aider les populations déplacées à se protéger contre le grand froid. L'État doit aussi attribuer suffisamment de ressources, notamment financières, pour faire aboutir son projet politique envers les personnes déplacées.

C'est seulement ainsi que l'État pourra éviter de nouveaux décès parmi les personnes déplacées au cours des hivers à venir.

Regardez *Fleeing war, finding misery* sur ce lien : tinyurl.com/fleeing-war

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES

ENVOYEZ «AUF» AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription :** envoyez le message "**AUF**" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner :** envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût :**
  - Activation et abonnement : gratuit.
  - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
  - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY INTERNATIONAL

« JE VEUX REGARDER AUTOUR DE MOI ET NE PLUS VOIR DE HAINE »

BONTLE KHALO, militante d'un township sud-africain, s'active en première ligne pour faire changer les attitudes des habitants à l'égard des minorités sexuelles, à la suite de meurtres particulièrement violents. Elle s'est entretenue avec ADI DRORI-AVRAHAM, responsable de la rédaction.

Bontle Khalo est optimiste. Sinon, pourquoi aurait-elle quitté son emploi à la mairie de Johannesburg pour proposer ses services bénévoles à une petite association du township de KwaThema ? « Je me suis demandé si je voulais vraiment renoncer au confort que me procurait cet emploi et travailler pour rien, dit-elle. J'ai choisi de le faire. J'espère qu'un jour l'action difficile que nous menons sera récompensée. » Bontle Khalo et deux autres bénévoles à plein temps du Comité d'organisation de la marche des fiertés d'Ekurhuleni (EPOC) travaillent chez Bontle à KwaThema, dans le secteur d'Ekurhuleni, à l'est de Johannesburg, et tentent de mieux faire comprendre au grand public ce qu'est la communauté des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles et des transgenres. Leur action est financée par des dons. « Nos interlocuteurs ne connaissent pas les médias. Nous leur expliquons ce que c'est que d'être un jeune gay ou une jeune lesbienne, que nous sommes des êtres humains normaux et que nous faisons partie de la société. »

L'action d'EPOC porte sur des questions de vie ou de mort. Avec d'autres, Bontle Khalo a fondé cette organisation en 2009, peu après le meurtre d'Eudy Simelane, une lesbienne de KwaThema.

« Avant, je ne peux pas dire que j'étais une militante. Je ne savais pas grand-chose des questions relatives aux lesbiennes, aux gays, aux personnes bisexuelles, transgenres ou intersexuées (LGBTI). Je savais que j'étais lesbienne, mais ça s'arrêtait là. » Durement touchées par le meurtre, Bontle Khalo et ses amies se sont retrouvées. « On a simplement discuté de ce qu'on pourrait faire, se rappelle-t-elle. La plupart d'entre nous se sont installés à KwaThema parce que, comparé à d'autres townships, c'était un lieu très sûr pour les LGBTI. »

Bien que la Constitution sud-africaine soit progressiste et protège les droits des LGBTI, les agressions odieuses sont encore fréquentes dans les townships, indique-t-elle. « La vérité, c'est que si vous êtes noir et gay ou lesbienne, vous n'êtes toujours pas en sécurité dans un township. » Partout, la discrimination règne.

À plusieurs égards, à KwaThema c'était différent. Bontle Khalo explique que ce township a abrité depuis les années 1970 une forte communauté LGBTI. C'est pourquoi la population locale a été profondément secouée par ces meurtres. « Nous ignorions que de telles choses pouvaient arriver ici, où les LGBTI se sentaient libres de parler et de vivre ouvertement. On n'a jamais vraiment vécu ça, ici. À KwaThema, les gens sont très proches les uns des autres et pratiquement tout le monde se connaît. C'est un endroit sûr, avec peu de criminalité. »

Alors, qu'est-ce qui a changé ? Pourquoi Eudy Simelane et Girly Nkosi, une autre lesbienne tuée en 2009, étaient-elles visées ? « Elles militaient, elles étaient très visibles, et très connues, raconte Bontle Khalo. Personnellement, je pense que beaucoup d'hommes n'acceptent pas l'idée que des femmes aient des relations entre elles et en parlent avec autant de franchise.

« Au début des années 1970, le mouvement LGBTI de KwaThema était dirigé par des hommes gays. Je pense que la plupart des gens n'avaient pas de problèmes avec les gays. Mais quand les lesbiennes ont commencé à se montrer de plus en plus ouvertement, certains hommes ne l'ont pas vu d'un bon œil. »

En avril 2011, Noxolo Nogwaza, 24 ans, lesbienne, a été à son tour violée et assassinée. Elle était active au sein de l'EPOC. « C'était affreux de savoir que ça s'était de nouveau passé, ajoute Bontle. Attaquer, violer, assassiner une femme avec une telle violence, ça donne l'impression d'une énorme colère, d'une énorme haine. »

Plus d'un an après, les assassins de Noxolo courent toujours. « La police ne fait pas ce qu'il faut », dit Bontle, mais l'EPOC continue à se battre pour la justice. La manière dont certains policiers traitent les victimes d'agressions l'inquiète. « Si une femme manifestement lesbienne va voir la police à la suite d'une agression, les agents peuvent tourner son histoire en dérision. On vous fait sentir que ce qui vous est arrivé, c'est pratiquement de votre propre faute. » Les personnes transgenres qui se rendent dans un dispensaire, ajoute-t-elle, ne reçoivent pas l'aide dont elles ont besoin.

Un jour, dit-elle, elle veut regarder autour d'elle et ne plus voir de haine. D'ici là, l'EPOC continuera à se rendre dans les écoles et les dispensaires pour sensibiliser la population locale. Beaucoup d'habitants de KwaThema sont déjà de leur côté. « Nous sommes conscients qu'il faut un grand changement, dit-elle. Mais je ne voudrais être nulle part ailleurs. »

Rendez-vous sur ekurhulenipride.co.za pour en savoir plus sur l'EPOC et sur les moyens de soutenir leur action.

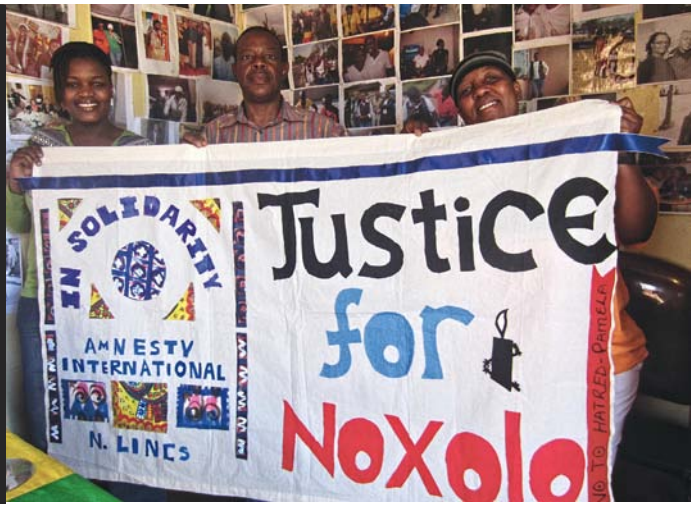

A gauche : **Parmi les 500 membres de l'EPOC issus de townships de la région, nombreux sont ceux qui ont participé à la marche des fiertés d'Ekurhuleni, le 22 septembre.** © Amnesty International

A droite : **Bontle Khalo, Simon Dzanibe et Ntsupe Mohapi, membres de l'EPOC, au siège de l'association, avec une banderole qui demande que justice soit rendue à Noxolo Nogwaza, une lesbienne assassinée dans le township l'année dernière.** © Amnesty International

RIPOSTER

L'an dernier, une vidéo où l'on voyait des soldats égyptiens frapper avec acharnement une « femme à capuche rouge » lors d'une manifestation s'est propagée sur Internet. Aujourd'hui, Azza Hilal Suleiman attaque les militaires en justice. Elle a raconté son histoire à CLARE FERMONT, responsable de la rédaction.

L'an dernier, Azza Hilal Suleiman a été surnommée dans le monde entier la « femme à la capuche rouge ». On la voyait dans une vidéo aider une autre femme que des soldats égyptiens traînaient par terre et rouaient de coups, lors d'une manifestation, et dont les sous-vêtements apparaissaient. Azza a ensuite été prise pour cible, si violemment qu'elle y a presque laissé la vie.

J'ai rencontré Azza chez elle, au Caire, pour qu'elle me parle de ses expériences bouleversantes depuis le début du soulèvement égyptien.

Cette femme dynamique de 49 ans a grandi dans une famille de militaires : son père, deux de ses oncles et deux de ses frères sont tous des généraux. Elle menait une vie plutôt banale, jusqu'à ce que la révolution du 25 Janvier vienne la bouleverser.

« J'étais si innocente, se souvient-elle. Le 28 janvier 2011, je me suis rendue à la manifestation de la Journée de la Colère en bus. Quand j'ai vu le rassemblement, j'ai demandé au chauffeur de s'arrêter. La foule n'a cessé de grandir à mesure que nous avancions. J'étais très heureuse. »

Ensuite, elle a vu que les forces de sécurité déployaient une violence sans précédent contre les manifestants, n'hésitant pas à les abattre ou à les rouer de coups. Les gaz lacrymogènes la faisaient suffoquer.

« Mais nous nous sommes tous montrés très courageux, affirme-t-elle. J'avançais à travers les lignes des policiers antiémeutes, qui semblaient plus petits que moi. J'ai essayé de sauver un jeune garçon qui portait ses emplettes et qui était tombé aux mains de la police. »

La colère et l'intrépidité qu'elle a ressenties ce jour-là ne la quittent plus.

Le 17 décembre 2011, elle a participé à une autre manifestation, près du siège du gouvernement, au Caire. C'est ce jour-là qu'elle a vu une jeune femme se faire attaquer par des soldats, qui l'ont laissée en sous-vêtements, exposée à la vue de tous. Elle s'est interposée pour la protéger, avant d'être à son tour sauvagement passée à tabac par les militaires, sous le regard d'une caméra.

Azza ne se souvient ensuite de rien jusqu'à son réveil à l'hôpital. Elle souffrait d'un traumatisme crânien et son visage tuméfié était complètement défiguré. Elle était restée dans le coma pendant une semaine et les médecins avaient dit à sa famille de se préparer au pire.

« Au début, la douleur était si intense que je me réveillais en hur-

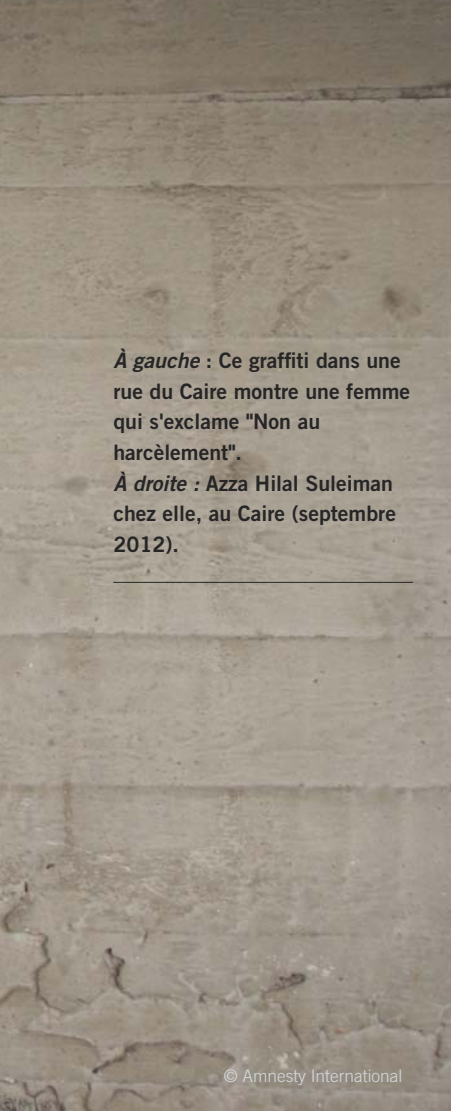
© Amnesty International

***À gauche* : Ce graffiti dans une rue du Caire montre une femme qui s'exclame "Non au harcèlement".**
***À droite :* Azza Hilal Suleiman chez elle, au Caire (septembre 2012).**

lant; je perdais très souvent connaissance. Mais un grand nombre d'amis et de proches m'ont aidée. »

Rapidement, l'un de ces amis est devenu son fiancé. « Il m'a vraiment soutenue, et nous avions le même point de vue sur la révolution et la justice, explique-t-elle en souriant, alors je suis tombée éperdument amoureuse de lui. »

Le 2 mai 2012, il a été abattu lors d'un sit-in devant le ministère de la Défense, dans le quartier d'Abbaseya, au Caire, par des « voyous » utilisés par l'armée « pour faire ses basses œuvres », dénonce-t-elle.

« C'est ce qui m'a poussée à me battre pour que justice soit rendue aux nombreuses victimes de crimes commis par l'armée, confie-t-elle, bien plus que mon propre cas. »

Elle a déposé plainte contre les auteurs de son agression auprès

© Amnesty International

du parquet, mais rien ne s'est produit. Elle est déterminée à obtenir justice et jure qu'elle se tournera vers les organes internationaux si nécessaire.

Comme d'autres militantes que j'ai rencontrées au Caire, Azza parlait beaucoup d'exiger la justice pour les autres, plutôt que pour elle, notamment pour les chrétiens coptes tués à Maspero, au Caire, le 9 octobre 2011, et pour tous ceux qui ont été assassinés ou blessés pendant le soulèvement – et depuis lors.

Reste-t-elle optimiste ? Je lui ai posé la question. « Bien sûr, s'exclame-t-elle. La situation était déprimante avant la révolution. Les injustices étaient criantes, et tant de choses étaient imposées. J'étais désespérée et je considérais qu'il n'y avait pas d'issue. Maintenant, je suis pleine d'espoir. »

Ses paroles résonnent encore : « Ne renoncez pas à vos droits. Vous n'avez de droits que si vous luttez pour eux. Et plus nous nous soutenons les uns les autres, plus nous serons forts et plus nous obtiendrons de résultats. »

AGISSEZ

Azza Hilal Suleiman est l'un des 12 cas défendus cette année par le Marathon des lettres.
Veuillez envoyer un appel en sa faveur en vous rendant sur www.isavelives.be/marathon2012 du 7 au 16 décembre.
La vidéo de son agression par l'armée est disponible ici (les images, d'une grande violence, peuvent heurter la sensibilité du spectateur) : bit.ly/QJjW3i

L'ARME DE LA COLÈRE

LANCEMENT DES 16 JOURS D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES LIÉES AU GENRE, DU 25 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2012.

« Pendant deux mois j'ai été attachée à trois autres femmes. Il y avait un écart de 50 cm entre nous, pour que nous soyons capables de travailler. Nous devions faire nos besoins et faire notre toilette ensemble. La nuit, on nous violait toutes les quatre. »

Choi Gap-Soon, Coréenne du Sud aujourd'hui âgée de 86 ans, réduite en esclavage et utilisée comme « femme de réconfort » par les militaires japonais pendant 12 ans, à partir de l'âge de 14 ans.

Dans le nord du Mali, des femmes et jeunes filles ont été dévalisées, frappées et violées par des membres de groupes armés. Au cours du soulèvement populaire en Égypte, des manifestantes avaient été ciblées par les forces armées et soumises à des « tests de virginité » forcés et à d'autres violences sexuelles. Pendant une longue période au cours du conflit en Colombie, des femmes ont subi des sévices sexuels infligés par des membres des forces de sécurité, des guérilleros, des paramilitaires.

Dans le monde entier, au long des siècles, des femmes et des filles dans les régions en conflit ont vu leur vie détruite par des violences sexuelles. Elles sont prises pour cible uniquement parce qu'elles sont des femmes. Le militarisme crée une culture de la peur, où la violence sert à régler les conflits et à défendre les intérêts politiques et économiques de certains. Les auteurs de ces sévices sont souvent des agents de l'État.

Souvent, lorsqu'un conflit armé a pris fin, le militarisme est déjà bien établi, ce qui condamne les femmes et les filles à devoir continuer à supporter la violence.

Cette année, les membres d'Amnesty à travers le monde font campagne pour y mettre un terme. Nos 16 jours d'action contre les violences liées au genre se déroulent du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) au 10 décembre (Journée internationale des droits de l'homme).

Pendant cette campagne, nous demandons aux autorités indonésiennes de s'engager à garantir la justice, la vérité et des réparations pleines et entières aux personnes ayant subi des violences sexuelles durant le conflit en Aceh.

Nous faisons pression sur le ministre japonais des Affaires étrangères afin qu'il présente explicitement des excuses aux survivantes du système d'esclavage sexuel de l'armée japonaise et qu'il leur accorde des réparations conformément aux recommandations de l'Examen périodique universel des Nations unies.

Nous demandons au ministre égyptien de l'Intérieur de faire en sorte que les femmes et jeunes filles ne subissent plus de violences sexuelles et liées au genre lors de manifestations et de périodes de détention.

Les militants d'Amnesty se rassemblent aussi devant le Parlement de leur pays et demandent une action décisive pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles liées au conflit en Colombie. Nous rappellons aussi aux États qu'il faut garder et renforcer une disposition sur les violences liées au genre dans le futur traité sur le commerce des armes.

AGISSEZ !

Rejoignez notre campagne visant à mettre fin aux violences liées au genre.
Rendez-vous sur amnesty.be/16jours2012 pour vous engager et en savoir plus.

«JE VEUX CONTRIBUER AU CHANGEMENT»

Des centaines de milliers d'Indonésiennes quittent leur foyer et leur famille pour gagner leur vie en tant qu'employées de maison à l'étranger – elles font le ménage et la cuisine, s'occupent des enfants et des personnes âgées. Beaucoup d'entre elles touchent des salaires très bas, et sont isolées et exposées à des mauvais traitements.

À l'occasion de la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, LE FIL D'AMNESTY s'est entretenu avec Sringatin, qui avait 22 ans lorsqu'elle est arrivée à Hong Kong comme domestique. Dix ans plus tard, membre actif du syndicat indonésien des travailleurs migrants (IMWU), elle lutte pour améliorer les conditions de vie et de travail des femmes.

POURQUOI AVEZ-VOUS QUITTÉ L'INDONÉSIE ?

« Mes parents ne voulaient pas que je parte – ils voulaient que je fasse des études supérieures pour trouver un emploi de comptable. Mais les études coûtent cher, et mon travail de femme de chambre dans un hôtel ne me rapportait pas assez d'argent. »

QUELLE A ÉTÉ VOTRE PREMIÈRE IMPRESSION DE HONG KONG ?

« Il y avait énormément de gens, qui marchaient si vite que j'en avais le vertige. Les gens ne se regardaient pas, chacun ne pensait qu'à soi. Je les ai trouvés glaciaux. Et maintenant, l'Indonésie me semble trop lente quand j'y retourne ! »

À VOTRE ARRIVÉE, QU'EST-CE QUI VOUS A SEMBLÉ LE PLUS DIFFICILE ?

« Dans mon premier emploi, je travaillais de 7 h à 22 h avec un seul jour de repos par mois, et j'étais sous-payée. J'ai cherché comment porter plainte, mais on m'a dit que ce serait très difficile et que je devais faire attention car, si je le faisais, je risquais de ne plus retrouver de travail à Hong Kong. Alors je me suis tue.

Je ne pouvais pas quitter la maison car je craignais que mon employeur ne me dénonce auprès de l'agence et j'avais peur de perdre mon travail. Je n'aurais pas su que faire, ni où aller. C'était dur, et je n'avais qu'une envie : rentrer en Indonésie. »

COMMENT ÊTES-VOUS ENTRÉE EN CONTACT AVEC LE SYNDICAT INDONÉSIEN DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ?

« Mon deuxième emploi était bien meilleur. Je travaillais toujours de 7 h à 22 h, mais j'étais libre tous les dimanches et jours fériés. De nombreuses employées de maison indonésiennes se réunissent à Victoria Park le dimanche ; c'est là que j'ai connu l'IMWU. J'ai commencé par jouer de la guitare avec ses membres, puis j'ai pris suffisamment confiance pour y adhérer et m'informer sur les droits des travailleurs. J'ai vite compris que les journées interminables, le non-respect des jours de repos légaux et les pro-

blèmes de salaire étaient courants. »

QUELS SONT LES AUTRES PROBLÈMES DES EMPLOYÉES DE MAISON ?

« L'absence de choix – nous ne pouvons pas exercer d'autre profession que celle de domestique. Selon la législation hongkongaise relative à l'immigration, les employées de maison migrantes doivent vivre chez leur employeur. Si j'avais le choix, je préfèrerais habiter ailleurs. »

PAR QUELS MOYENS LE SYNDICAT AIDE-T-IL LES TRAVAILLEUSES COMME VOUS ?

« Nous aidons les femmes à affronter leurs employeurs et leurs agences en leur fournissant des renseignements sur leurs droits et sur la loi. Nous apportons également un soutien moral et intervenons en tant qu'interprètes auprès des salariées ayant soumis un litige au département du Travail – les employeurs peuvent se faire accompagner par un avocat, un représentant de l'agence ou autre. Les représentants du gouvernement semblent être du côté des patrons, non des travailleuses. Ils arrivent à culpabiliser les domestiques migrantes - il est difficile de les convaincre de la légitimité de leur plainte. »

QU'EST-CE QUI VOUS PERMET DE RESTER MOTIVÉE ?

« Je connais les conditions de vie des Indonésiennes. Je veux me rendre utile avant de mourir et contribuer au changement pour les Indonésiennes. »

REPARTIREZ-VOUS EN INDONÉSIE ?

« Oui, mais j'ai d'abord besoin de m'y préparer car ici, à Hong Kong, je fais partie d'une communauté. Lorsque je rentrerai, je me sentirai seule. Mon rêve est d'ouvrir un café communautaire. Les jeunes Indonésiennes n'ont pas grand-chose à faire ; j'aimerais créer un lieu où elles puissent prendre un café, lire des livres, écrire et élargir leur horizon. »

FAITS ET CHIFFRES

Presque la moitié des 300 000 domestiques migrantes de Hong Kong proviennent d'Indonésie. Selon la législation hongkongaise relative à l'immigration, les domestiques migrantes doivent vivre chez leur employeur, mais rien n'oblige ce dernier à leur fournir une chambre séparée.85% des employées de maison indonésiennes versent la plus grande partie, voire l'intégralité, de leurs sept premiers mois de salaire en frais d'agence.
[Source : enquête de l'IMWU, 2011]

L'isolement des employées de maison migrantes les expose à un risque élevé de subir des mauvais traitements. Un grand nombre d'entre elles sont forcées de subir des conditions de travail relevant de l'exploitation car elles craignent de perdre leur emploi avant d'avoir remboursé leurs frais d'agence.

Fond de page : À Hong Kong, les employées de maison immigrées bénéficient légalement d'un jour de congé par semaine. De nombreuses Indonésiennes retrouvent leurs amies, piquenniquent et se distraient au parc Victoria, sur la Causeway Bay. Comme on le voit sur la photo, des syndicalistes installent des étals et organisent des rassemblements dans le parc. © Amnesty International

© REUTERS/Noor Khamis

L'HISTOIRE EN MARCHE

ALORS QUE LES ÉTATS S'APPRÊTENT À SIGNER L'ANNÉE PROCHAINE UN NOUVEAU TRAITÉ SUR LE COMMERCE DES ARMES, NOUS DEVONS AGIR POUR QUE LES RÈGLES LES PLUS STRICTES POSSIBLES SOIENT RESPECTÉES, DÉCLARE BRIAN WOOD, RESPONSABLE DES QUESTIONS LIÉES AU CONTRÔLE DES ARMES ET AUX DROITS HUMAINS AU SEIN D'AMNESTY INTERNATIONAL.

Par BRIAN WOOD, responsable des questions liées au contrôle des armes et aux droits humains au sein d'Amnesty International.

Depuis 1993, soit près de vingt ans, nous avons consacré notre temps, notre énergie et notre créativité à un changement radical des règles de la commercialisation des armes dans le monde, qu'il s'agisse de fusils, d'avions de combat ou de munitions.

Avec nos partenaires, nous avons montré à la communauté internationale qu'un traité mondial sur le commerce des armes peut sauver des vies humaines. J'ai grandi en Afrique et j'ai vu comment les armes, lorsqu'elles se trouvent dans de mauvaises mains, peuvent détruire des gens, des quartiers, des villages, des pays entiers.

À l'heure actuelle, quelques mois nous séparent de l'obtention d'un accord mondial qui pourrait mettre les armes hors de portée de ceux qui bafouent les droits humains.

Tandis que nous nous préparons pour la dernière étape de cette longue campagne, nous sommes fiers de notre parcours sans précédent dans l'Histoire et des défis que nous avons surmontés. Nous avons tenu tête à des sociétés d'armement et nous avons abattu la barrière rigide qui séparait depuis des décennies la question des droits humains et celle du contrôle des armes au sein du système onusien. Nous avons aussi placé cette question au premier rang des préoccupations politiques de nombreux pays.

En juillet, une large majorité d'États a soutenu un projet de traité qui contient des dispositions de protection des droits humains et aborde la plupart des types d'armes. Il s'agit d'une avancée considérable. Nous pouvons désormais obtenir l'adoption de ce texte en 2013, soit à la conférence des Nations unies en mars comme prévu, soit plus tard lors d'un vote de l'Assemblée générale.

Les États favorables souhaitent encore mettre au point des questions techniques, notamment certaines lacunes concernant le transit des cargaisons d'armes. Les sceptiques tenteront d'affaiblir dans le traité final les règles relatives aux droits humains. Mais il faut maintenir la pression jusqu'à la victoire.

Cette question concerne directement les enjeux de la sécurité nationale et l'équilibre des puissances au niveau mondial. Les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (Grande-Bretagne, France, Chine, Russie et États-Unis) plus l'Allemagne contrôlent plus de 80 % du marché mondial de l'armement. Les États-Unis, de loin les premiers sur ce marché, auront un rôle prépondérant. Le projet de traité actuel est un compromis entre les autres grands marchands d'armes et les blocs politiques, y compris l'Union européenne (UE) et la majorité de l'Union africaine.

Selon le projet de traité actuel, les États devront refuser de transférer des armes s'il existe un risque important qu'elles soient utilisées pour commettre des violations des droits humains ou des crimes de guerre.

Les États devront aussi travailler en plus étroite collaboration pour interpréter les règles communes et soumettre un rapport annuel. S'ils font preuve de bonne volonté, de nombreux circuits actuels de vente d'armes deviendront illégaux et plus faciles à repérer.

Dès que le traité sur le commerce des armes sera adopté, 65 ratifications seront nécessaires pour qu'il entre en vigueur. En comptant les 27 ratifications potentielles rien que dans l'UE, cela est faisable. Le nouveau régime juridique pourrait être en place dès 2014, ensuite ce sera aux États de respecter leurs engagements.

Ce traité ne sera pas une panacée. Des États peu scrupuleux essaieront de contourner ou

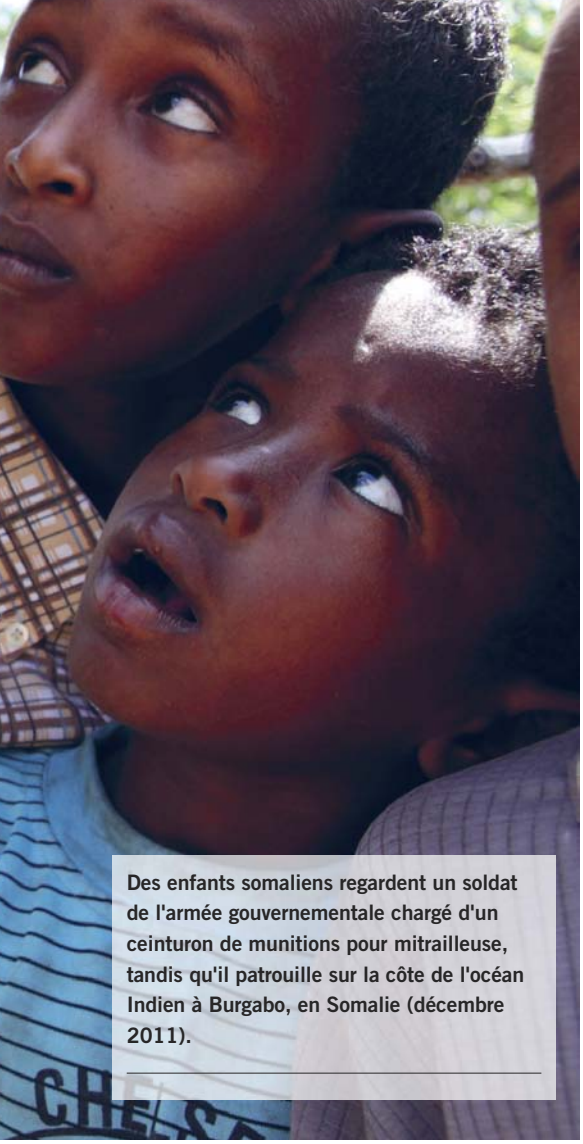

Des enfants somaliens regardent un soldat de l'armée gouvernementale chargé d'un ceinturon de munitions pour mitrailleuse, tandis qu'il patrouille sur la côte de l'océan Indien à Burgabo, en Somalie (décembre 2011).

d'ignorer les nouvelles règles. Nous devons poursuivre notre travail sur des questions délicates, entre autres les nouvelles technologies telles que les drones marins et terrestres et les armes lasers. Par ailleurs, le traité ne couvre pas le marché intérieur de l'armement.

Cependant, lorsqu'il entrera en vigueur, ce traité sera le premier élément d'un nouveau système mondial qu'il sera possible de renforcer tout en le développant. Nous suivrons toutes les étapes de ce processus. Nous devrons ensuite veiller à ce que le nouveau traité soit appliqué partout dans le monde afin qu'il protège réellement les populations sur le terrain.

Ce 7 novembre 2012 aux Nations unies, 157 États siégeant à la Première Commission sur le désarmement ont voté en faveur d'une finalisation du traité sur le commerce des armes.
Les États se donnent donc rendez-vous du 18 au 28 mars 2013 à New York lors d'une Conférence finale des Nations unies en vue d'y adopter un traité sur le commerce des armes. Si celui-ci voit le jour, il s'agira d'une véritable victoire pour les droits humains. Amnesty International se réjouit d'ores et déjà de ce vote.

MALI. UN PAYS DIVISÉ ET DOMINÉ PAR LA PEUR

« L'audience a duré moins de 10 minutes. Puis ils ont dit que j'étais coupable et qu'ils allaient me couper la main droite. »

Le Mali est connu pour sa culture et sa beauté. C'est là que se trouve Tombouctou, ancien haut-lieu d'apprentissage des érudits de l'Islam, et que se tient le Festival au Désert, célèbre fête annuelle d'art et de musique.

Aujourd'hui, ce pays d'Afrique de l'Ouest autrefois stable est ébranlé par une crise, la plus grave depuis son accession à l'indépendance en 1960. Vingt années d'alternance politique pacifique ont pris fin brutalement avec un coup d'État militaire en mars 2012. Le pays en ressort fragile et divisé.

Une semaine après le coup d'État, des groupes armés ont pris le contrôle du nord du Mali. Depuis quelques mois, on entend parler de plus en plus souvent d'amputations, de lapidations et d'autres actes de violence imposés par des groupes armés islamistes à l'issue d'audiences sommaires.

Ces groupes essaient de forcer les populations locales à adopter des comportements nouveaux basés sur une interprétation fondamentaliste de l'islam. Les violences sexuelles envers des femmes et jeunes filles sont fréquentes, tout comme le recours à des enfants-soldats.

AMPUTÉ POUR AVOIR « VOLÉ »

À l'issue d'une « audience » qui n'a duré que 10 minutes, Alhader Ag Almahmoud a été déclaré coupable et condamné à l'amputation de la main droite en vertu de la charia. Ce Touareg originaire d'Ansongo, dans le nord du Mali, âgé de 30 ans et éleveur de bétail, a été accusé en août 2012 d'avoir volé du bétail.

« Le chef [du groupe armé] a pris mon avant-bras droit et l'a ligoté avec une chambre à air de bicyclette, comme un garrot, a raconté Alhader Ag Almahmoud. Il a dit "Allah Akbar" avant de commencer à couper mon poignet. Il a essayé d'éviter les os de la main en ne touchant que l'articulation.

« Puis ils m'ont enfermé pendant huit jours dans une cellule, après quoi une infirmière est venue me soigner. Avant l'amputation de ma main, le propriétaire du bétail volé était venu déclarer que les bêtes avaient été retrouvées. » Il ne s'agit pas d'un cas isolé.

COUP D'ÉTAT ET CONTRE-COUP D'ÉTAT

Dans le sud du Mali, le coup d'État a déclenché une vague de violences. Après que des officiers

© Amnesty International

Alhader Ag Almahmoud, dont la main droite a été amputée par un groupe islamiste armé en 2012.

ont renversé, en mars, Amadou Toumani Touré, président démocratiquement élu, une tentative de contre-coup d'État a eu lieu le 30 avril dans la capitale, Bamako. On a vu se multiplier sans frein les disparitions, les exécutions extrajudiciaires, les faits de torture, actes commis dans la plus totale impunité.

Un détenu a raconté à Amnesty International que les soldats désignaient au hasard 10 prisonniers. À tour de rôle, les gardiens leur nouaient une corde autour du cou, puis l'un d'eux appuyait très fort sur la corde avec le pied pour les étrangler.

Nous prions instamment les groupes armés islamistes de ne plus recourir à aucune forme de châtiment corporel et de faire cesser les violences contre les femmes et les filles. Nous demandons aussi à tous les groupes armés, y compris aux milices d'autodéfense, de ne plus recruter ni utiliser des enfants comme soldats.

AGISSEZ

Avec nous, priez le président du Mali de :
- faire cesser les arrestations et les actes de harcèlement arbitraires des opposants
- protéger tous les civils

Envoyez vos appels à :
H.E. Dioncounda Traore
Palais présidentiel de Koulouba
Bamako
Mali

YÉKÉS

UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspires à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

AMNESTY INTERNATIONAL

Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 1, 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attrayant.
- Un chèque repas de 7€ par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

AGISSEZ MAINTENANT

www.isavelives.be

TAIWAN : CHIOU HO-SHUN

MENACÉ D'EXÉCUTION

Chiou Ho-shun est détenu dans le couloir de la mort à Taiwan depuis 1989. Il risque d'être exécuté à tout moment.

Il a été arrêté en 1988, avec 11 autres personnes, pour son implication dans deux meurtres.

Les 12 accusés affirment avoir été détenus au secret durant les quatre premiers mois de leur détention, et avoir été torturés dans le but de les faire « avouer ».

Chiou Ho-shun explique qu'on lui a bandé les yeux, qu'on l'a attaché et qu'on l'a forcé à s'asseoir sur de la glace, qu'on l'a électrocuté et qu'on lui a versé de l'eau poivrée dans la bouche et le nez. Ses interrogatoires duraient jusqu'à 10 heures d'affilée, pendant lesquelles cinq ou six personnes le passaient à tabac. Il a ainsi perdu une bonne partie de l'ouïe du côté gauche et souffre de migraines.

À la suite d'un procès inéquitable, ses 11 coaccusés ont été condamnés à des peines de prison. Seul Chiou Ho-shun a été condamné à la peine capitale. En 1994, deux procureurs et 10 policiers travaillant sur l'affaire ont été reconnus coupables d'avoir extorqué des « aveux » sous la torture. Aucune preuve matérielle reliant Chiou Ho-shun et ses coaccusés aux crimes commis n'a jamais été présentée.

Après l'échec de son appel en 2011, Chiou Ho-shun s'est adressé à la cour : « Je n'ai tué personne. Pourquoi les juges ne trouvent-ils pas e courage de me déclarer non coupable ? »

Chiou Ho-shun aimerait recevoir des cartes postales de personnes du monde entier, illustrant l'endroit où elles vivent. Écrivez à :

Chiou ho-shun
Taipei detention Center
No. 2 Li-de Road
Tucheng district - New Taipei County
Taiwan (République de Chine)

Écrivez au président :
Demandez-lui de surseoir à l'exécution de Chiou Ho-shun. Appelez-le à veiller à ce que Chiou Ho-shun bénéficie d'un nouveau procès. Exhortez-le à suspendre toutes les exécutions et l'imposition de nouvelles condamnations à mort, première étape vers une abolition totale de la peine capitale à Taiwan.

Ma Ying-jeou
President of Republic of China
Office of the President
NO 122, sec. 1 - Chongqing s. Road
Zhongzheng district - Taipei City 10048
Taiwan (République de Chine)
Fax : +886 223832941 ou +886 223719268
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

C'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai appris la condamnation à mort de M. Chiou Ho-shun qui se trouve dans le couloir de la mort à Taïwan depuis 1989.

Arrêté en 1988 en relation avec deux meurtres, M. Chiou Ho-shun fit, de même que onze co-accusés, l'objet d'actes de torture durant les quatre premiers mois de sa détention. M. Chiou Ho-shun fut condamné à mort alors que les onze autres personnes incriminées n'ont eu que des peines de prison. En 1994, plusieurs membres de la police furent poursuivis pour les actes de torture et convaincus d'avoir obtenu des aveux par la contrainte. Bien que des aveux aient été extorqués à M. Chiou Ho-shun, aucune preuve n'existe qu'il ait eu quelque lien que ce soit avec les crimes commis.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je m'oppose fermement à la peine de mort, châtiment cruel qui bafoue l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. » Et l'article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Je vous demande instamment de suspendre la sentence de M. Chiou Ho-shun et de lui accorder un nouveau procès équitable. Je vous demande également la suspension de toute exécution et sentence de mort dans l'attente de l'abolition totale de ce châtiment à Taïwan.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

BÉLARUS : ALES BIALIATSKI

EMPRISONNÉ À L'ISSUE D'UN PROCÈS INIQUE

Ales Bialiatski, éminent défenseur des droits humains au Bélarus, est président de l'organisation Viasna (Centre de défense des droits humains). Il a été arrêté le 4 août 2011 et incarcéré le 24 novembre 2011 pour purger une peine de quatre ans et demi d'emprisonnement. Amnesty International est convaincue que cette incarcération vise à l'empêcher d'oeuvrer en faveur des droits humains et le considère comme un prisonnier d'opinion.

Ales Bialiatski a été emprisonné pour avoir utilisé ses comptes bancaires personnels en Lituanie et en Pologne afin de financer le travail de son organisation de défense des droits humains au Bélarus. Depuis 2003, les autorités bélarussiennes refusent de reconnaître Viasna.

En conséquence, l'organisation ne peut pas ouvrir de compte bancaire au Bélarus. Pour financer son travail en faveur des droits humains, elle n'a donc pas eu d'autre choix que d'ouvrir des comptes dans les pays voisins.

Ales Bialiatski n'a pas bénéficié d'un procès équitable. Certains des éléments de preuve présentés n'avaient pas été authentifiés ou étaient anonymes. Bien souvent, les questions posées aux témoins ne concernaient pas les faits reprochés à Ales Bialiatski, mais ses activités de défense des droits humains et les leurs.

Témoignez votre solidarité envers Ales Bialiatski Écrivez une lettre ou envoyez une carte à teneur non religieuse à Ales Bialiatski en prison.

Ales Bialiatski
Penal colony No. 2
1 sikorsky street, Babruisk
213800 Mahiliou Region
Bélarus

Suggestions de messages à Ales Bialiatski :
Je pense à vous : Я думаю пра цябе
Je vous souhaite bonne chance :
Я жадаю табе дабра

Écrivez au président du Bélarus : Demandez la libération immédiate et inconditionnelle d'Ales Bialiatski et l'abandon de toutes les charges retenues contre lui. Indiquez qu'Amnesty International considère Ales Bialiatski comme un prisonnier d'opinion.

President Alyaksandr Lukashenka
ul. Karla Marxa 38
220016 Minsk - Bélarus
Fax : +375 172260610
ou +375 172223872
Courriel : contact@president.gov.by
Formule d'appel : dear President, / Monsieur le Président,

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

Je tiens à vous faire part de ma vive préoccupation à propos du cas de M. Ales Bialiatski, défenseur des droits humains et président de l'organisation Viasna. Arrêté en août 2011, M. Bialiatski a été condamné à une peine d'emprisonnement de quatre ans et demi. En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je suis convaincu/e qu'il est un prisonnier d'opinion et que son emprisonnement ne vise qu'à l'empêcher d'œuvrer en faveur des droits humains.

En effet, il lui est reproché d'avoir utilisé ses comptes bancaires personnels à l'étranger afin de financer le travail de Viasna au Bélarus. Depuis 2003, Viasna n'est pas reconnue par les autorités et ne peut donc ouvrir un compte bancaire dans son pays.

M. Bialiatski n'a pas eu droit à un procès équitable. Les preuves présentées n'étaient pas authentifiées ou étaient anonymes. De plus les questions posées aux témoins ne concernaient pas les faits reprochés mais plutôt son travail faveur des droits humains.

Monsieur le Président, je vous demande instamment la libération immédiate et inconditionnelle de M. Ales Bialiatski ainsi que l'abandon des charges retenues contre lui.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

NIGERIA – LES HABITANTS DE BODO

DES DÉVERSEMENTS DE PÉTROLE RUINENT UNE POPULATION

Depuis plusieurs centaines d'années, les habitants de Bodo, dans le delta du Niger, vivent de la pêche et de l'agriculture. Ce mode de vie paisible a connu un bouleversement soudain le 28 août 2008, lorsque des milliers de barils de pétrole se sont déversés dans les cours d'eau qui baignent le village de Bodo en raison d'une fissure dans un oléoduc de Shell. Le pétrole a rapidement pollué la terre et l'eau entourant Bodo.

L'épanchement s'est poursuivi jusqu'au 7 novembre. En décembre 2008, un deuxième épanchement s'est produit, qui a duré 10 semaines. Dans les deux cas, ce sont les installations défectueuses de Shell qui étaient en cause. Le pétrole a détruit les moyens de subsistance de la population et dévasté l'environnement. À cause de la pollution, les poissons ont quitté les cours d'eau ou sont morts. Aucun véritable nettoyage n'a été réalisé ; la terre et l'eau sont toujours polluées et inexploitables. Les dommages causés à la pêche et l'agriculture se sont traduits par des pénuries alimentaires et une hausse des prix à Bodo. En juin 2012, un troisième déversement a ravivé les inquiétudes quant à la vétusté de l'oléoduc de Shell dont les fuites semblent se multiplier.

À Bodo, de nombreuses personnes se sont enfoncées un peu plus dans la pauvreté à cause des déversements de pétrole. De surcroît, la pollution du sol, de l'eau et de l'air représente un danger pour leur santé.

Témoignez votre solidarité avec les habitants : Prenez-vous en photo en tenant une pancarte disant : "We support the Bodo community" ou "Clean up the Bodo oil spills". Écrivez votre message en anglais. Publiez votre photo sur : http://www.flickr.com/photos/medianaija/ Écrivez au président Goodluck Jonathan : Demandez-lui de se pencher sur la pollution à Bodo et sur ses effets sur la communauté locale et de s'engager à ce qu'un processus de nettoyage soit lancé. Appelez-le à formuler une promesse publique de transparence et d'accès à l'information concernant tous les aspects du processus de nettoyage. Demandez-lui de veiller à ce que les populations concernées bénéficient d'une indemnisation complète pour le préjudice subi. Demandez-lui de créer une commission d'enquête chargée de mener des investigations sur la façon dont Shell respecte les lois et règlements relatifs à l'environnement dans le delta du Niger.

President Goodluck Jonathan
President of the Federal Republic of Nigeria
Office of the President
Nigerian Presidential Complex, Aso Rock
Abuja - Federal Capital Territory
Nigeria
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,

C'est avec grande inquiétude que j'ai appris la situation tragique de la Communauté Bodo dans votre pays. En effet cette communauté au mode de vie paisible a connu le 28 août 2008 un bouleversement soudain lorsque des milliers de barils de pétrole se sont déversés dans les cours d'eau du village de Bodo à cause d'une fissure dans un oléoduc de Shell. Terres et eaux ont été complètement polluées. Deux autres épanchements en décembre 2008 et récemment en juin 2012 ont dévasté plus encore l'environnement. Dans tous les cas, ils sont dus aux installations défectueuses de Shell. Le pétrole a détruit les moyens de subsistance de cette population vivant de la pêche et de l'agriculture, entraînant pénuries alimentaires et hausse du prix des aliments. Or aucun véritable nettoyage n'a été réalisé.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je vous demande instamment de prendre en main la situation et de veiller à ce que des opérations de nettoyage sérieuses soient menées. Je vous prie également de vous assurer que les communautés concernées bénéficient d'une indemnisation complète pour le préjudice subi et que des investigations soient menées sur la façon dont Shell respecte les lois et règlements relatifs à l'environnement dans le delta du Niger.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

GUATEMALA : MARÍA ISABEL FRANCO

UNE MÈRE SE BAT POUR LA JUSTICE

María Isabel Franco était âgée de 15 ans lorsqu'elle a été violée et tuée brutalement. Depuis la mort de María en décembre 2001, sa mère Rosa se bat pour que justice soit faite, et ce malgré les menaces de mort anonymes qu'elle a reçues à maintes reprises. Elle doit également faire face à l'indifférence des autorités.

Selon un rapport publié en 2007 par le médiateur guatémaltèque chargé des droits humains, l'enquête sur la mort de María a été bâclée et les autorités n'ont pas vraiment manifesté d'intérêt pour cette affaire. La Cour interaméricaine des droits de l'homme a récemment accepté d'être saisie de cette affaire, augmentant ainsi la pression qui pèse sur les autorités guatémaltèques pour qu'elles agissent.

Manifestez votre solidarité avec Rosa Franco : Écrivez une lettre ou envoyez une carte Franco à Rosa afin de lui dire que vous la soutenez dans sa lutte continue pour obtenir justice pour sa fille, María Isabel.

Envoyez vos messages à :

Rosa Franco
c/o Central America Team
Amnesty international
1 Easton street
London
wC1x Odw
Royaume-uni

Écrivez à la vice-présidente du Guatemala : Saluez son engagement pris avant les élections de s'attaquer aux violences faites aux femmes. Interrogez-la sur les mesures prises par les autorités guatémaltèques pour veiller à ce que les responsables de la mort de María Isabel Franco soient traduits en justice. Interrogez-la également sur les mesures prises pour réduire le taux élevé de violences à l'encontre des femmes et des filles au Guatemala, et sur le faible taux de poursuites pour ces crimes.

Roxana Baldetti,
vice-présidente de la république.
6tz. Ave. 4-19, zona 1
Guatemala City
Guatemala
Formule d'appel : señora vicepresidenta, / Madame la vice-Présidente,

MODÈLE DE LETTRE

Madame la vice-Présidente,

C'est en ma qualité de membre d'Amnesty International que je vous écris au sujet du sort inqualifiable subi par une de vos compatriotes en décembre 2001.

Il s'agit de Maria Isabel Franco, une jeune fille de 15 ans, presque une enfant, qui a été violée et tuée par des hommes sans scrupules. Sa mère depuis ce jour se bat avec courage mais hélas sans résultat jusqu'ici pour que justice soit rendue. Nous connaissons votre engagement en faveur des droits humains et plus spécialement en faveur des femmes trop souvent victimes de violence.

Nous avons appris que la Cour interaméricaine des droits humains a récemment accepté d'être saisie de cette affaire, et nous vous demandons d'appuyer cette requête afin que, comme c'est trop souvent le cas, ce crime ne demeure pas impuni.

Respectueusement,

IRAN : NARGES MOHAMMADI

UNE MILITANTE DES DROITS HUMAINS EMPRISONNÉE

Narges Mohammadi, militante en faveur des droits humains, a été condamnée à une peine de six ans d'emprisonnement. Elle était présidente exécutive du Centre de défense des droits humains à Téhéran.

Les autorités iraniennes ont procédé de force à la fermeture du Centre en 2008 et plusieurs de ses membres ont été harcelés, arrêtés et condamnés à de longues peines d'emprisonnement.

Narges Mohammadi est la mère de jeunes jumeaux, Ali et Kiana. Elle a commencé à purger sa peine d'emprisonnement la plus récente le 22 avril 2012. Les problèmes de santé dont elle souffrait déjà auparavant se sont alors aggravés.

Le 31 juillet 2012, elle s'est vu accorder une permission et a été hospitalisée afin de recevoir un traitement médical, notamment pour des crises d'épilepsie et une perte temporaire de la vue.

En 2011, elle a été reconnue coupable de « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale » et de « propagande contre le régime ».

Ces accusations sont en rapport avec son activité de défense des droits humains. Narges Mohammadi est frappée d'une interdiction de quitter le territoire iranien depuis 2009, date à laquelle les autorités ont confisqué son passeport.

Écrivez à l'ayatollah sayed Ali Khamenei : Demandez la libération immédiate et inconditionnelle de Narges Mohammadi. Engagez les autorités à veiller à ce qu'elle continue à pouvoir entrer sans restriction en contact avec sa famille et un avocat de son choix, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux nécessaires. Demandez aussi aux autorités de mettre fin au harcèlement et aux actes d'intimidation visant les défenseurs des droits humains en Iran, notamment les membres du Centre de défense des droits humains. Enfin, demandez-leur d'autoriser le Centre à rouvrir ses portes.

Supreme Leader
Ayatollah sayed 'Ali Khamenei
The Office of the supreme Leader
islamic Republic street – End of shahid Keshvar doust street
Tehran
iran
Courriel : info_leader@leader.ir
Twitter : @khamenei_ir
Formule d'appel : Your Excellency, / Excellence,

MODÈLE DE LETTRE

Excellence,

C'est comme membre d'Amnesty International que je me permets de vous écrire concernant le sort de Me Narges Mohammadi, militante des droits humains actuellement en prison depuis le 22 avril 2012.

Jusqu'en 2008 il y eut un centre de défense des droits de l'homme à Téhéran mais il a été fermé à cette date et ses militants ont été privés de leurs passeports, harcelés, et certains condamnés à de lourdes peines de prison. Le cas de Narges Mahammadi est particulièrement grave car elle souffre de graves problèmes de santé. Nous croyons Narges Mohammadi innocente des accusations qui ont été retenues contre elle (« infractions compromettant la sécurité nationale ») et vous demandons respectueusement de veiller à ce qu'elle puisse rester en contact avec sa famille et avec un avocat de son choix et à ce qu'elle reçoive les soins médicaux dont elle a un urgent besoin.

Croyez à l'assurance de ma parfaite considération.

BONNES NOUVELLES ET FAITS NOUVEAUX

PÉTITION CONTRE LES DÉTENTIONS ARBITRAIRES AU MYANMAR

Plus de 53 000 membres d'Amnesty International, en Allemagne, en Australie, en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en France, à Hong Kong, en Irlande, en Italie, au Japon, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse, à Taïwan et en Thaïlande, ont signé une pétition pour exiger la libération de tous les prisonniers d'opinion encore incarcérés au Myanmar et pour demander au gouvernement de mettre en place un mécanisme visant à déterminer la véritable raison de l'arrestation de chacun d'eux. Elle sera envoyée au ministre de l'Intérieur du Myanmar, et les sections d'Amnesty remettront une copie au ministère des Affaires étrangères de leur pays.

SUPPRIMER LA TORTURE AU TADJIKISTAN

Les autorités du Tadjikistan commencent à réagir positivement aux campagnes nationales et internationales visant à faire cesser la pratique généralisée de la torture par les responsables de la sécurité et de l'application des lois dans le pays.

En septembre, un policier a été condamné à sept ans d'emprisonnement pour avoir maltraité un jeune garçon de 17 ans, en avril. C'est la première fois qu'un fonctionnaire était inculpé du crime de torture depuis l'inclusion dans le Code pénal, en mars dernier, d'un article sur la torture dont les dispositions sont conformes aux normes juridiques internationales. Autre première au Tadjikistan, la victime s'est vu accorder des dommages et intérêts pour couvrir les frais du traitement médical.

Pour aider à la poursuite de la campagne, vous pouvez écrire au président du Tadjikistan, Emomali Rahmon. Exhortez-le à adopter les recommandations énoncées dans notre dossier : *No justice, no protection – Torture and other ill-treatment by law enforcement officials in Tajikistan*, EUR 60/005/2012, disponible sur petitlien.fr/tajikistan

LE PRISONNIER D'OPINION LIBÉRÉ EN GAMBIE RENTRE CHEZ LUI

Amadou Scattred Janneh, prisonnier d'opinion, a été libéré en Gambie après avoir été gracié par le président Jammeh, le 17 septembre 2012.

Il avait été arrêté avec trois autres hommes le 7 juin 2011 pour avoir imprimé et distribué des tee-shirts arborant un slogan signifiant « En finir maintenant avec la dictature ». En janvier, ils avaient été jugés coupables de trahison et condamnés à la prison à vie et aux travaux forcés. Leur arrestation et leur condamnation constituaient une violation évidente de leur droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association, et Amnesty International avait fait campagne pour leur libération immédiate et sans condition.

Amadou Scattred Janneh, qui détient la nationalité américaine, est rentré dans sa famille, aux États-Unis. Après sa libération, il a remercié Amnesty International pour son soutien : « Je suis reconnaissant envers Amnesty International ; votre action nous a donné la force de survivre à cette épreuve. À chaque fois que nous entendions parler d'Amnesty International à la radio, nous savions qu'on ne nous oublierait pas. »

© Amnesty International (Photo: Grzegorz Zukowski)

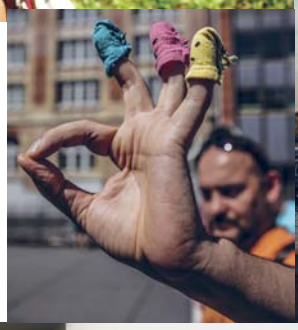

© Pierre-Yves B

Manifestations pour la libération des Pussy Riot au Paraguay, en Norvège, en Thaïlande, en Pologne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.

© Amnesty International

© Amnesty International

LE POUVOIR DES PUSSY RIOT

Comment trois punks féministes russes ont suscité un mouvement mondial.

« Votre passion politique a uni des personnes de différentes langues, différentes cultures et différents modes de vie. Merci pour ce miracle », disait récemment Nadejda Tolokonnikova, du groupe punk féministe Pussy Riot, dans une lettre écrite en prison.

Nadejda Tolokonnikova, Maria Alekhina et Ekaterina Samoutsevitch ont été arrêtées en mars 2012 pour avoir entonné une chanson militante intitulée *Vierge Marie, chasse Poutine !* dans la principale cathédrale orthodoxe de Moscou, le mois précédent.

Brunaud/Picturetank

Leur cas a soulevé un débat mondial sur la liberté d'expression en Russie. Des milliers de personnes ont demandé leur libération, ont signé des pétitions et ont manifesté dans les rues, coiffées des cagoules colorées qui sont la signature du groupe. Les militants d'Amnesty International se sont joints à ces actions sur toute la planète, jusqu'en Thaïlande ou au Paraguay.

Des artistes, des musiciens, des acteurs et des cinéastes de Russie et du reste du monde ont également appelé à la libération immédiate des jeunes femmes. Ils ont rejoint la position défendue par Amnesty, qui affirme que l'État poursuit les Pussy Riot pour une action de protestation qui peut certes choquer mais n'en demeure pas moins légitime, et que leur procès va à l'encontre de leur droit à la liberté d'expression.

Les jeunes femmes ont été condamnées en août à deux ans d'emprisonnement pour « houliganisme motivé par la haine religieuse ». Le 10 octobre, le tribunal municipal de Moscou a prononcé une peine avec sursis contre Ekaterina Samoutsevitch et a ordonné sa libération conditionnelle. Les peines auxquelles avaient été condamnées Maria Alekhina et Nadejda Tolokonnikova, deux autres membres des Pussy Riot, ont été maintenues.

Leur avocat, Nikolaï Polozov, estime néanmoins que la campagne de soutien aux Pussy Riot a été une réussite : « le fait que les accusées aient été condamnées à deux ans, et non trois [comme le demandait l'accusation] ou sept [la peine maximale] montre que votre travail a porté ses fruits », explique-t-il.

© Pierre Huault

Cet exemple s'ajoute à de nombreux autres qui révèlent combien l'espace accordé à la liberté d'expression en Russie se restreint. En continuant d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur cette affaire, nous donnons aux Pussy Riot, entre autres, la force de poursuivre leur combat pour la défense de leurs droits.

Nadejda Tolokonnikova, Maria Alekhina et Ekaterina Samoutsevitch nous ont demandé de remercier tous ceux qui leur ont apporté leur soutien : « Nous sommes en train de créer un précédent » a affirmé Nadejda Tolokonnikova. « Pour le système de Poutine, il sera de plus en plus difficile de réfréner cet élan – nous sommes déjà en train de gagner. »

LES CAMPAGNES D'**AMNESTY INTERNATIONAL** S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?
Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur http://www.amnesty.be à la rubrique Soutenir. Clique et deviens membre.

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : http://www.isavelives.be

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU INFORMÉS!

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL. GSM

E-MAIL

LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE

Bien plus que la version papier… Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.

Disponible sur App Store

Disponible sur Android Market